

Invitée : Michèle Salotti, Association « U Levante »

Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817



PARTITU DI A NAZIONE CORSE L'AUBE D'UNE NATION ?

Contact

Festival « *Les Nuits
Med* » 2019 : Une
très belle sélection

Sport

Volley-Ball
GFCFA : la fin
d'une belle aventure

Semaine du 10 au 16 mai 2019

R 27997 - N° 11158 - F.2,20 €



3 782799 702200 2200

LUTTES OUVRIÈRES



Le premier film de l'histoire du cinéma, La sortie de l'usine Lumière (1895), est aussi le premier film sur le travail. Depuis lors, Le cinéma ne s'est pas contenté de filmer la sortie d'une usine. Que ce soit par la fiction ou par le documentaire, la représentation du monde ouvrier a rythmé l'histoire du cinéma. L'exploitation ouvrière et les conditions de vie des travailleurs ont fait apparaître un cinéma militant. De Chaplin à Ken Loach, de grands réalisateurs ont contribué à sortir le travailleur de l'ombre en mettant en scène le combat social de la classe ouvrière. Venez fêter avec nous le 1^{er} mai autour d'un sujet d'actualité !

LES CAMARADES

De Mario Monicelli avec Marcello Mastroianni, Renato Salvatori, Bernard Blier, Annie Girardot... (2H10)

1963 - Version restaurée de 2018 - 5 Oscars - VOST-FR

À la fin du XIX^{ème} siècle, dans une fabrique textile de Turin, les ouvriers, soumis à un rythme de travail infernal, voient se multiplier les accidents. Trois d'entre eux entrent en conflit avec le contremaître à la suite d'un nouveau drame. Il est alors décidé, en guise de protestation, que tous partiront une heure plus tôt ce soir-là. Mais cette action n'est pas du goût des patrons, qui profitent de l'inexpérience de ces hommes simples pour les bernier. Les sanctions tombent. L'instituteur Sinigaglia, un militant socialiste, fraîchement débarqué de Gênes, pousse les ouvriers à s'organiser...

• JEUDI 9 MAI À 21H30 • VENDREDI 10 MAI À 16H30



LES TEMPS MODERNES

De Charles Chaplin avec Charles Chaplin, Paulette Goddard, Chester Conklin... (1H23) 1936 - Version restaurée de 2019 - VOST-FR

Charlot est ouvrier dans une gigantesque usine. Il resserre quotidiennement des boulons. Mais les machines, le travail à la chaîne le rendent malade, il abandonne son poste, recueille une orpheline et vit d'expédients. Le vagabond et la jeune fille vont s'allier pour affronter ensemble les difficultés de la vie...

• DIMANCHE 12 MAI À 11H • MARDI 13 MAI À 18H30
• JEUDI 15 MAI À 21H • VENDREDI 16 MAI À 16H



LE BALLET DU BOLCHOÏ
AU CINÉMA

EN DIRECT
DE MOSCOU

CARMEN SUITE PETROUCHKA

ELLIPSE CINÉMA - DURÉE : 2H20 - DIMANCHE 19 MAI À 17H

Réécriture de l'opéra de Bizet, sur pointes, la sulfureuse Carmen n'a rien perdu de son esprit libre et mutin. Ce ballet sera combiné avec l'histoire du malheureux Petrouchka, la nouvelle création du Bolchoï qui porte en elle l'âme des Ballets Russes. Deux personnages populaires aux caractères bien trempés pour une soirée féminin/masculin.

CARMEN SUITE : L'impétueuse Carmen séduit Don José pour le convaincre de la laisser sortir de prison. Loin des barreaux, elle croit avoir retrouvé sa liberté mais elle se retrouve prisonnière d'un triangle amoureux : alors qu'elle convoite le célèbre torero Escamillo, elle ne parvient pas à se défaire de Don José.

PETROUCHKA : Au carnaval de Saint-Pétersbourg, trois marionnettes prennent vie pour jouer éternellement le même rôle, l'amoureux malheureux Petrouchka, la coquette et un Maure. Las de ce triste rôle qui ne finit jamais bien, Petrouchka s'attaque à son rival et prend la fuite en sortant du théâtre de marionnettes.

En direct du Bolshoi de Moscou

Compositeur :
Georges Bizet et Rodion Shchedrin / Igor Stravinsky

Chorégraphie :
Alberto Alonso / Edward Clug

Livret : Alberto Alonso
d'après Carmen de Prosper Mérimée

Plein tarif : 25€
Tarif réduit : 20€

CARMEN SUITE PETROUCHKA

DIMANCHE 19 MAI | 17H



Société d'édition :
Journal de la Corse
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

Rédaction :
redactionjournaldelacorse@orange.fr
Rédaction Ajaccio :
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63
Rédaction Bastia :
7, rue César Campinchi
Tél : 06 75 02 03 34
Fax : 04 95 31 13 69

Annonces légales :
journaldelacorse@orange.fr

**Directrice de la publication
et rédactrice en chef :**
Caroline Siciliano
Directeur Général :
Jean Michel Emmanuelli
Directeur de la rédaction Bastia :
Aimé Pietri

Publicité :
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Impression :
Imprimerie Olivesi Ajaccio
ISSN : 0996-1364
CPPAP : 0921 C 80690

**Soucieux de la protection
de l'environnement,
le Journal de la Corse
est imprimé sur papier recyclé.**

L'édito d'Aimé Pietri

Une plus grande prise de conscience

Les nationalistes ont-ils, aujourd'hui, l'aura d'hier ? Fer de lance de la contestation, hérauts d'un avenir débarrassé de conformismes et d'idées reçues, ils avaient réussi à faire passer un courant neuf dans ce pays où les conservateurs étaient assez habiles pour faire croire au peuple que ses droits les plus élémentaires relevaient de la prérogative. Passe-t-il encore ce courant qui naguère électrisait les foules ? Les observateurs constatent que les connexions s'établissent mal parce que les génératrices hoquent rendant l'influx incertain. Désorienté au cours des précédentes décennies, le Pouvoir a reculé. Mais il a, peu à peu, repris la maîtrise du jeu, donnant du mou quand il fallait, réussissant même à concilier l'inconciliable. Ses efforts de normalisation parviendront-ils toutefois à être couronnés de succès ? Il reste encore à la merci d'un dérapage et ses méthodes répressives, poussées quelquefois jusqu'à l'absurde risquent de lui faire perdre le terrain gagné. Néanmoins la lassitude latente chez le citoyen face à une violence répétitive et souvent sans le moindre fondement n'est pas pour servir la cause des nationalistes. Car l'élan révolutionnaire, impulsé à l'aube des années 70, a toujours été freiné par une série de maladresses dues essentiellement à l'inintelligence politique de leurs auteurs, cette même inintelligence qui a conduit à de sanglantes querelles intestines et, pour finir, à l'assassinat d'un préfet. Au lendemain d'Aleria, Jean-Etienne Riolacci, alors préfet de la région Corse avait déclaré qu'il s'agissait là de turbulences dans une fin de processus. Les turbulences perdurent en même temps que le processus. La fin des unes et de l'autre résulterait d'une plus grande prise de conscience. Mais elle tarde à venir.

SOMMAIRE

Agenda/Brèves 4

Invitée 6
Michèle Salotti, Association
« U Levante »

Politique 8



Partitu di a Nazione Corsa :
l'autodétermination pour
faire Nation

Société 10
Désert obstétrique

On en parlera demain 12
L'essentiel, c'est parpaing et
tout tourisme !

Événement 23
Machja Festival 2019 :
#paesetechno

Contact 24
Festival « Les Nuits Med »
2019 : Une très belle
sélection

Humeur 27

Sport 29
GFCA : la fin d'une belle
aventure

Le dessin d'Alain Luciani



Une marche symbolique en mémoire de Savannah

Une centaine de personnes se sont retrouvées le Premier mai à la Parata à la demande de Mylène Jacquet, présidente de l'association « Savannah » pour une marche symbolique en mémoire de sa fille tuée par son compagnon le 1er mai 2016.



Pour marquer ce triste anniversaire, le cortège est parti du site de la Parata et s'est rendu au Petit Capo, où un banc de couleur rouge avait été installé, comme celui du lycée Laetitia d'Ajaccio, par la municipalité. Ce temps, d'une distance de deux kilomètres et demi, a marqué le souvenir de toutes les femmes tombées sous la violence de leur compagnon. L'occasion, aussi, à travers cette démarche, de soutenir l'association de Mylène Jacquet.

Détruit par les flammes

Un hôtel en construction a été partiellement détruit dans les environs de l'Île-Rousse. Selon les premières constatations, près



de 500 m², sur les 1 200 m² que compte l'hôtel, ont été détruits par les flammes. Le procureur de la République de Bastia, Caroline Tharot n'exclut pas la piste criminelle, plusieurs sources faisant état de mises à feu. La brigade de recherches de la gendarmerie est en charge de l'affaire.

BlueGreen R80 G/S

La Corse était le décor de l'édition 2019 de la Blue Green R80 G/S 2019, course-randonnée ainsi intitulée, car elle fait parcourir les motards du bleu de la mer



au vert de la montagne. Tous les concurrents avaient la même moto : la R80 G/S (pour Gelände/Strasse : Terrain/Route) de BMW.

Dynamique entrepreneuriale

Corsica Statistica, le service d'observation et d'analyse économique de l'agence de développement économique de la Corse (Adec) a établi que 4 383 entreprises ont vu le jour en Corse



courant 2018, soit 410 de plus qu'en 2017. Preuve de la dynamique entrepreneuriale insulaire. Et autre bonne nouvelle : la vulnérabilité économique des entreprises diminue, avec un recul de 3,5 % du nombre de procédures de redressement judiciaire en 2018 par rapport à 2017.

Sans modération

Selon une étude de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies, c'est en Corse et l'ouest de la France que les adolescents de 17 ans, consommeraient le plus d'alcool. En 2017,

94 % des insulaires de 17 ans ont fait une expérimentation de l'alcool en 2017, contre 85,7 % des jeunes en moyenne dans l'ensemble des autres régions françaises.

Campagne des Européennes

Huit candidats originaires ou résidant en Corse sont engagés pour les élections européennes du



26 mai. Cependant, si l'on se réfère aux différents sondages d'opinion, leurs positions semblent leur interdire tout espoir de figurer parmi les 79 députés du contingent français, que doivent se partager les différentes listes au Parlement européen.

ACA : une fresque en l'honneur d'Etienne Sansonetti et Jean-Jean Marcialis

Une fresque représentant Etienne Sansonetti et Jean-Jean Marcialis, deux footballeurs emblématiques de l'ACA a été inaugurée dans la tribune JB Poli du stade François Coty, le 29 avril dernier. Ce travail est l'œuvre de Fabrice Martinez qui a reproduit, sur le mur une photo prise le 14 avril 1968 lors du match ACA-Bordeaux. L'amicale des anciens de l'ACA a été, avec le club, à l'origine de cette démarche. Après un discours du président Luciani, des maillots ont été remis aux familles des joueurs. Le verre de l'amitié a ponctué ce moment.



Jardins de l'Empereur : une plainte déposée pour effraction, vol et occupation illégale

Suite à de nombreuses nuisances constatées par des habitants du quartier des Jardins de l'Empereur avec, pour conséquences, l'interpellation de trois jeunes et l'incarcération de l'un d'eux, la Ville a fait valoir ses compétences en matière de salubrité et de sécurité. Ainsi, deux garages squattés faisant office de lieu de rassemblement, d'échange et de vente pour certains jeunes du quartier appartenant à des propriétaires privés seront réparés. Les portes et les serrures remplacées. Saisis, les propriétaires de ce lieu appelé par les jeunes « *le drive* », ont décidé de porter plainte pour vol, effraction et occupation illégale de leur bien.



Huile d'olive primée

Le concours pour les huiles végétales organisé par l'agence pour la valorisation des produits agricoles a récompensé 2 huiles corses parmi les 400 huiles en lice. Le Domaine de Campu a obtenu un gourmet d'argent pour



son huile « *récolte à l'ancienne* » et l'huile « *A merula* » de François Andreani a obtenu un gourmet de bronze.

Airbnb or not Airbnb

Ian Brossat, tête de liste du Parti communiste français (PCF) aux Européennes, a été obligé de se justifier lors du débat télévisé sur



France 2 sur son appartement de Calvi. Accusé par Pierre Liscia, natif de Corse, Ian Brossat a démenti louer son studio de 30 m2 sur Airbnb ni sur aucune autre plateforme de location entre particuliers.

Le petit appartement est occupé plusieurs mois par an, par lui-même ou des proches.

A funtana di Cindaronu

La municipalité de Guargualé a fait appel à l'association Fighjula i petri pour remettre en état la fontaine du village. Afuntana di Cindaronu, financée par Napoléon III, menaçait ruine et servait surtout d'abri pour les animaux en divagation. L'association, aidée par des bénévoles, a réhabilité cette fontaine monumentale, sous voûte, en granit local, dont le débit s'élève à 240 litres à l'heure.

Quartier Saint-Jean à Ajaccio : une manifestation d'envergure pour petits et grands

À l'initiative de la Municipalité et plus particulièrement du centre

social du quartier Saint-Jean, ce lieu d'Ajaccio a organisé, le 28 avril dernier, sa traditionnelle et annuelle fête. Quatre cent personnes y ont participé. La manifestation s'est déroulée durant toute la journée dans la cour de l'école avec animation musicale et structure gonflable. Une initiative afin de redynamiser les quartiers populaires de la ville.

Renfort de Canadiens

Alors que les incendies ont aussi profité de la clémence de la météo, ravageant des hectares dès le mois de février, les pompiers restent en alerte permanente avec la sécheresse et les vents violents. Bonne nouvelle pour ces soldats du feu : un bombardier d'eau Dash 8, un Canadair et un hélicoptère militaire arrivent en renfort pour la saison estivale. Cela complète la flotte de lutte contre les incendies déjà installée sur l'île.

Ajaccio : la salle du conseil municipal baptisée « Charles Ornano »

Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio, a inauguré, la semaine dernière et avant de présider la séance du conseil municipal, la salle qui porte désormais le nom de Charles-Napoléon Ornano. Une démarche qui s'inscrit, à la fois, dans le souhait de conclure les cérémonies marquant le vingt-cinquième anniversaire de la disparition de l'ancien maire et, en même temps, d'appuyer l'empreinte de l'Empereur dans la cité impériale.



U Levante : trente ans de lutte pour la défense de l'environnement

Née en 1986, cette association, qui regroupe aujourd'hui une soixantaine de bénévoles, lutte pour la préservation de l'environnement. On ne compte plus les dossiers qu'elle mène depuis toutes ces années devant le tribunal pour faire valoir les droits relatifs à la préservation de l'environnement. Une lutte qui, malheureusement, tend à s'intensifier face à la pression liée à la pression foncière et à ses dérives...



action administrative contre l'urbanisation de la Haute Vallée de la Restonica, l'association se démène. Une structure qui s'est transformé en un véritable contre-pouvoir par rapports à des autorisations d'urbanisme, qu'il s'agisse de PLU de cartes communales ou de permis de construire. Mais « sous la pression du béton » avec des constructions qui s'étendent partout dans l'île, l'accélération de la construction reste une préoccupation importante pour l'association.

L'évolution des permis de construire en pourcentage sur les douze derniers mois, laisse apparaître, en Corse, un taux alarmant de 26% d'augmentation ce qui place l'île en tête au niveau national quand, à l'exception de l'Aquitaine (+4%), les régions françaises ont vu leur taux de constructibilité baisser. Une hausse qui représente dans l'île entre 5000 et 6000 permis de construction par an depuis 2014. Autant dire que « U Levante » a du pain sur la planche avec plusieurs dizaines de dossiers à traiter chaque année.

Et si, ayant repéré les illégalités, l'association gagne, la plupart du temps, son combat juridique en faveur de l'intérêt général, elle subit une certaine pression et reste consciente qu'une vingtaine de litiges remportés chaque année sur près de six mille permis de construire délivrés représente une goutte d'eau. D'où la nécessité d'appliquer la loi, condition sine qua none pour assurer la préservation de l'environnement...et en même temps, l'avenir de nos enfants...



pour objectif, de faire respecter la loi en matière d'environnement. Ce qui lui vaut, de temps à autre, une certaine pression. Une cause noble face à la bétonisation à outrance d'une île où il faut bien reconnaître que les passe-droits, l'intérêt financier qui passe au premier plan et, dans l'ensemble, un non-respect de la législation font reculer les espaces remarquables, transforment le domaine public maritime en domaines privés, les espaces agricoles en zones constructibles... Bref, une logique qui a pour effet de réduire la nature et de susciter une très vive inquiétude pour l'avenir de nos enfants.

Un rôle de contre-pouvoir

Il s'agit, face à certaines pressions qui s'intensifient au fil des ans, du pot de fer contre le pot de terre. Depuis 1986 et une première

Lutter pour la préservation de l'environnement, à travers, bien souvent, les constructions illégales. Telle est la mission qui anime l'association « U Levante », suivie, depuis toutes ces années, par d'autres structures. Avec,

• Ph.P.

Michèle Salotti : « On est une goutte d'eau dans l'océan de la constructibilité »

« *U Levante* » organisait, le 27 avril dernier à Riventosa, sa traditionnelle assemblée générale. Outre la reconduction de son collège directoire de onze membres, il a été question du bilan de l'année écoulée et des actions à venir. L'occasion, pour Michèle Salotti (au centre sur la photo), membre du collège directoire et qui s'exprime en tant que telle, d'évoquer ces perspectives.

« *U Levante* » a eu le soutien des élus de la Collectivité de Corse. Un pas de franchi dans votre lutte pour la préservation de l'environnement ?

L'Exécutif peut aller, comme il vient de le faire pour Misincu, en justice et c'est une très bonne chose. Nous espérons, en effet, qu'il continuera de le faire dans l'intérêt général. Car nous souhaitons une ferme application du PADDUC et une protection de la terre, elle n'a pas été mise en place depuis 2015. Au contraire, les constructions s'intensifient et c'est inquiétant. Ceci étant, les permis sont accordés par les maires et l'Etat est en charge du contrôle de légalité. Mais l'action en justice de l'Exécutif nous donne, effectivement, beaucoup plus de poids.

Comment l'association travaille-t-elle ?

Nous sommes tous des bénévoles au sein d'une petite structure. Notre mission consiste à attaquer les permis illégaux en justice mais tout le monde œuvre en dehors de son activité professionnelle. Nous bénéficions, tout de même, du soutien dans notre démarche de deux avocats du barreau de Paris qui sont militants et bénévoles, Martin Tomasi et Benoît Busson. Il est bien souvent difficile de mettre la main sur un permis pour vérifier son illégalité. La démarche est longue. On ne peut pas être tous les jours dans chacune des 360 communes ou même 150 concernant le littoral. On est une goutte d'eau dans l'océan de la constructibilité.

Quel bilan pour 2018 ?

On a traité 37 affaires mais le temps de rotation est assez long. Nous avons eu gain de cause sur vingt d'entre eux. Les autres passeront en justice dans les mois à venir. Il y a eu des décisions de justice inhérentes à des démolitions sur les communes de Piana, Calvi, Lucciana et Bonifacio. Ces démolitions ont été effectives. C'est une petite victoire mais le combat continue.

Le problème des paillotes suscitent bien des interrogations aujourd'hui. Quel est votre position ?

Nous demandons l'application de la loi et rien d'autre. La plage est un libre d'accès et gratuite, c'est la loi. Certains veulent la modification du PADDUC car elle va servir des intérêts particuliers. S'il s'agit des plages, c'est pour servir les responsables des paillotes, s'il s'agit de modifier les Espaces Stratégiques Agricoles, il faut savoir qu'il y a eu, dans les documents soumis à l'enquête publique du PADDUC,



une carte fautive sur plusieurs milliers d'hectares. Le Tribunal Administratif a annulé le document qui sera corrigé. Mais l'annulation du règlement des ESA a été demandée et si elle est acceptée, on ne pourra plus empêcher de construire sur des ESA. L'Exécutif doit impérativement mettre en enquête publique une nouvelle carte et voter un moratoire qui interdirait, dans l'attente, toute construction sur des ESA.

Quelles actions pour 2019 ?

Nous allons poursuivre toutes les actions en justice. On s'est aussi beaucoup occupé de Scandola, où il est primordial de baisser la sur-fréquentation. Nous voulons continuer à faire en sorte que les espaces agricoles ne soient pas construits ainsi que les espaces remarquables du littoral. C'est simplement l'application de la loi.

Un combat difficile ?

Il l'est du fait de la non application de la loi ! Si les maires arrêtaient toutes ces démarches illicites et si l'Exécutif prenait en charge tous ces problèmes d'urbanisation, le combat serait gagné d'avance. On est aussi face à la sur-construction. Nous accueillons 3 millions de visiteurs par an et l'on a construit de 2011 à 2016, 25000 logements dont 17000 résidences secondaires ce qui équivaut environ à une ville de près de 40000 habitants. En outre, la population a augmenté de 16000 personnes. Et les constructions augmentent de 10% par an. Il y a urgence !

• Interview réalisée par Philippe Peraut

Partitu di a Nazione Corsa : l'autodétermination pour faire Nation

La concrétisation d'une démarche d'autodétermination au quotidien, consistant en un mode opératoire d'auto-organisation économique, sociale, écologiste et culturelle, ainsi qu'en la constitution d'un espace d'expression et d'action ouvert au plus grand nombre, pourrait donner un nouveau souffle à la majorité nationaliste et au nationalisme.



L'Assemblée générale du Partitu di a Nazione Corsa (PNC) a été une belle réussite. Plus de 700 personnes ont répondu présent. Le plus grand amphithéâtre de l'Université de Corse était bondé. Le PNC a fait mentir ceux qui avaient prédit qu'en faisant cavalier seul, il irait droit dans le mur. La majorité nationaliste au pouvoir à la Collectivité de Corse ne peut que s'en féliciter, et ce, pour au moins trois raisons. Première raison : en permettant d'élargir l'offre politique au sein de Per a Corsica, le PNC prévient l'erreur souvent mortelle de mettre dans un seul panier les œufs de la gestion et ceux de l'action politique. Cette erreur a failli être commise avec la volonté qu'avaient tenté de faire accepter les actuels responsables de Femu a Corsica ; à savoir réunir dans un même mouvement, dit « *parti de*

gouvernement », toutes les composantes du nationalisme « *modéré* » afin de soutenir et expliquer la politique conduite par la majorité nationaliste. Le refus du PNC de s'inscrire dans cette configuration devrait éviter à cette majorité de connaître le sort de nombre de majorités nationales ou locales qui, par faute d'esprit critique ou conceptuel en leur sein, n'ont pu ni gérer les désenchantements que suscite toujours l'exercice du pouvoir, ni disposer de forces de proposition en capacité de s'adapter aux évolutions désormais très rapides de l'électorat et de la société. Deuxième raison : en remettant l'autodétermination dans le débat, le PNC répond à l'aspiration des militants, sympathisants et électeurs qui, tout en soutenant la revendication d'une autonomie de plein droit et de plein exercice

et en ne se reconnaissant pas dans la radicalité affichée par Corsica Libera ou Core in Fronte, ne souhaitent pas s'interdire le droit d'exiger un jour une évolution institutionnelle plus tranchée. Troisième raison : en proposant une démarche d'autodétermination au quotidien qui dépasse le champ de la revendication institutionnelle, le PNC ouvre au nationalisme deux grandes perspectives. D'une part, il suggère un mode opératoire d'auto-organisation économique, sociale, écologiste et culturelle de nature à surmonter les blocages et les chausse-trappes d'un Etat qui se révèle être hostile à la majorité nationaliste et, au-delà, à une réelle renaissance de la Corse et de son peuple. D'autre part, il offre un espace d'expression et d'action à celles et ceux qui tout en partageant nombre de ses aspirations,

n'ont pas encore rejoint la sphère nationaliste. C'est d'ailleurs sur ces deux perspectives que votre serviteur souhaite quelque peu attirer votre attention car leur concrétisation signifierait un nouveau souffle pour la majorité nationaliste et le nationalisme.

Riposte performante et progressiste

Il est aujourd'hui évident que le pouvoir en place à Paris est décidé à mettre des bâtons dans les roues à la majorité nationaliste. On peut même se demander si la politique de l'Etat n'est pas de déposséder les Corses de toute capacité d'agir ou décider par eux-mêmes. Cette interrogation est étayée depuis plusieurs mois par le jusqu'au boutisme de services de l'Etat qui font tout pour priver les exploitants corses des paillotes de leur outil de travail alors que la justice administrative s'emploie à disloquer le PADDUC et fait ainsi planer le danger d'une envolée de la spéculation immobilière et de la bétonisation. Cette interrogation semble encore plus pertinente depuis la tentative de dresser les maires contre la majorité nationaliste avec la mise en place de la Conférence des maires, et avec la latitude accordée à celle-ci de concentrer l'essentiel de son action sur une révision du PADDUC allant dans le sens d'un laxisme favorable aux spéculateurs et aux bétonneurs. Cette interrogation apparaît encore plus justifié si l'on considère l'entrain avec lequel les services de l'Etat ainsi que certains élus et employeurs du secteur privé accélèrent l'arrivée de populations non-corses peu enclines ou préparées à s'intégrer au Peuple corse ; y compris si ces populations ne disposent pas de véritables perspectives d'emplois pérennes. L'auto-organisation du Peuple corse dans tous les domaines - économique, social, écologique, culturel - peut être une option performante pour faire face à la formidable régression que se proposent d'imposer l'Etat et quelques prédateurs insulaires. Cette option, comme l'a suggéré Jean-Christophe Angelini lors de son allocution à Corti, pourrait s'inspirer des formes d'auto-organisation qui existent en Catalogne et permettent au Peuple catalan de faire face à la répression et aux blocages qu'exerce l'Etat espagnol. Quant à l'ouverture d'un espace d'expression et d'action à celles et ceux qui n'ont pas encore rejoint la sphère nationaliste, elle pourrait être, en permettant au plus grand nombre de « Faire nation », une riposte performante et progressiste à la tentative de noyer le peuple corse. D'abord, comme l'a



préconisé Jean-Christophe Angelini également à Corti, en faisant appel et confiance à tous les Corses. « *Ce n'est pas parce que le moment est difficile, que nous devons renoncer à l'ouverture, renoncer à ces Corses qui par milliers, ne pensent pas comme nous. Il se trouve à l'extérieur de cette salle, des nationalistes qui ne partagent pas nos idées, des Corses qui ne se disent pas nationalistes mais qui tout comme nous, sont amoureux de leur pays et veulent de développer* » a en effet

affirmé le leader du PNC. Ensuite en invitant les non-corses à adhérer à un projet de société les associant à la défense de conditions de vie, de valeurs humaines et de richesses spirituelles et culturelles propres à la Corse, permettant d'espérer un réel bien-être et un véritable vivre ensemble.

• Pierre Corsi

Désert obstétrique

Selon un rapport de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), 167 000 Françaises en âge de procréer n'ont pas de sage-femme ni de maternité à moins de 45 minutes de chez elles. En vingt ans, le pays a perdu 40 % de ses maternités. Sans doute parce que pour les élus, la priorité ce sont les personnes âgées.



Inégalités territoriales

Selon le rapport de la Drees, environ 13 000 communes sont considérées comme sous-denses en sages-femmes. Ces villes regroupent les 12,5 % de la population ayant l'accessibilité la plus faible à ces maïeuticiennes, soit « près de 8,3 millions de personnes, dont 1,6 million de femmes âgées de 15 à 49 ans », dites « en âge de procréer ». Le manque d'accès à des professionnels de santé spécialisés est considéré comme inquiétant. Le nombre de maternités est passé de plus de 800 à 500. Une nouvelle étude de l'Union fédérale de consommateurs (UFC) Que Choisir montre que les déserts médicaux s'étendent en France. Un patient sur 5 n'a pas de médecin de famille à moins de 30 minutes de son domicile. D'après l'étude, « selon les spécialités, ce sont entre 14,6 millions (pour les généralistes) et 21,1 millions (pour les pédiatres) d'usagers qui vivent dans un territoire où l'offre de soins libérale est

notoirement insuffisante, principalement dans les zones rurales et montagneuses » souligne l'association.

Au nom de la sécurité

Entre 1996 et 2016, une maternité sur trois a fermé en France et le nombre des établissements dépassant 3 000 accouchements par an a triplé en parallèle. Ces fermetures sont justifiées par la volonté de rendre les accouchements plus sûrs. Priorité à la sécurité, au risque de créer les déserts médicaux dans certaines régions. Le principal argument avancé pour justifier ces fermetures a été une potentielle mise en danger des mères et des enfants en deçà de 300 accouchements par an. Ce seuil a été fixé par décret, et ne s'appuie sur aucune donnée scientifique. L'enquête confidentielle sur les morts maternelles (ENCMM) révèle que de 2010 à 2012, 256 décès maternels ont été identifiés. Cela représente 85 morts par an en

France soit environ 10 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. En dix ans, la mortalité liée directement aux complications obstétricales (hémorragie, éclampsie...) a fortement diminué. Malgré tout, les chercheurs estiment que la quasi-totalité des décès par hémorragie restants est évitable. Or, il s'agit de la première cause de mortalité maternelle en France (11 % des décès). Un article publié par une équipe de chercheurs néerlandais en décembre 2010 dans la revue *International Journal of Obstetrics and Gynaecology*, montre qu'au-delà de 20 minutes de trajet, les risques d'accouchement prématuré, de problèmes de santé et de mortalité pour l'enfant augmentent.

Raisons économiques

Le délai moyen d'accès à une maternité est d'aujourd'hui de 10 minutes (Irdes). Seuls 2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans sont à plus de 45 minutes, par la route d'un établissement. Cette proportion culmine à 31 % en Corse. Si les structures de soins, et donc les maternités, ont fermé, ce sont pour des raisons socio-économiques. Le rapport de la Cour des Comptes de 2014-2015 pointe « le sous-financement structurel des maternités, qui ne peuvent trouver un équilibre qu'à partir de 1 100 à 1 200 accouchements par an », car les tarifs spécifiques liés à la prise en charge du nouveau-né ne sont pas adaptés aux coûts réels. Heureusement, la qualité de la prise en charge des femmes enceintes au moment de leur accouchement dépend également de la coordination entre les grandes maternités et les petites, ainsi que de l'offre de suivi à domicile après la sortie de la maternité (l'accompagnement par les sages-femmes). Contrairement à certaines spécialités, le nombre de sages-femmes a augmenté de 3 % par an entre 1999 et 2017. Et d'après le rapport de la Drees, ce sont elles qui réalisent 87 % des accouchements par voie basse (sans recours à une instrumentalisation de type forceps), et s'occupent du suivi pré- et postnatal, et peuvent même réaliser des consultations. D'après les chiffres de l'Ordre des sages-femmes de 2017, 100 sages-femmes pratiquent sur l'île. Elles ont donné naissance à 58 enfants, sur 2 918 naissances enregistrées à l'état civil. Sachant que le nombre de naissances diminue et que la population insulaire vieillit, la préoccupation est donc moins les sages-femmes, que les aides à domicile.

• Maria Mariana

Contre la dérive mafieuse l'émergence de la société civile corse

Les protestations contre l'attentat dont a été victime Pierre Alessandri sont révélatrices à plusieurs titres. Le premier est un éveil de la société civile corse qui ne permet plus aux groupes constitués de se taire au nom de leurs seuls intérêts. Ainsi l'unanimité des déclarations permet d'isoler les coupables potentiels facilitant le travail de la justice. La deuxième révélation est le dynamisme de l'enquête et la désignation d'éventuels contrevenants (évidemment présumés innocents jusqu'à preuve du contraire). On notera que tout cela est arrivé après la rencontre de David Brugioni, maire de Centuri, victime de pressions mafieuses avec le président de la République. Or seule une véritable prise de conscience de la société corse permettra d'arrêter l'avancée ô combien inquiétante du racket, de l'affairisme et des violences en tous genres.

Des faits concomitants

Il faut être attentif aux petites ruptures sociétales qui soudain se multiplient. L'attentat dont a été victime Pierre Alessandri, les menaces et les exactions exercées à l'encontre du maire de Centuri, la reprise des attentats, montrent que souterrainement la société corse se prépare à de nouveaux affrontements. Au titre des causes on peut citer l'impatience d'une partie du public nationaliste, la proximité des élections mais aussi le laxisme de la majorité vis-à-vis des agissements de certains cercles qui lui sont proches notamment dans le domaine agricole (mais pas seulement), les effets de la centralisation régionale en matière de prises de décisions et de marchés publics etc. Et puis on trouve au centre de ces agissements l'absence d'esprit public que déjà Pasquale Paoli dénonçait chez nos compatriotes et qui permet à une infime minorité usant de rapports de force de s'arroger des droits normalement dévolus à l'ensemble des citoyens.

Pierre Alessandri a vraisemblablement été puni pour avoir dénoncé l'accaparement des primes à la vache par quelques familles dont les agissements se rapprochent de comportements mafieux. Il se dit sotté voce que le monde agricole était au courant mais que personne n'osait dénoncer ces faits. Car les coupables (pour l'heure à confondre) dérobaient des sommes auxquelles ils n'avaient pas droit et

qui auraient dû profiter à d'autres. C'était au bout du compte des sommes importantes : plusieurs dizaines de milliers d'euros par mois et par famille. Dans une région classée la plus pauvre de France c'est sans excuse. Pierre Alessandri, responsable de Via Campagnola a osé dire tout haut ce que tous les syndicalistes agricoles auraient dû dénoncer s'ils n'étaient pris dans les entrelacs d'amitiés douteuses. On lui a détruit son instrument de travail comme la mafia ailleurs punit celles et ceux qui osent briser l'omertà.

La justice en action

Le seul point d'accord qu'on puisse avoir avec les déclarations pour le moins confuses d'un responsable de la FDSEA est que les éventuels coupables ne sont pas les seules coupables. Les règles communautaires devraient être plus strictes et les contrôles plus nombreux. Il est proprement ahurissant qu'on ne découvre le pot aux roses que maintenant. La fraude était massive et bien organisée. Il a notamment été démontré que les inspections annoncées à l'avance étaient parfaitement inefficaces. Mais surtout la justice a visiblement décidé d'avancer vite ce qui est une excellente nouvelle. La Corse, maison de verre autoproclamée par la majorité, a besoin qu'on lave ses vitres. Le plus réconfortant dans ces affaires est le rôle des citoyens au premier plan desquels il faut placer le maire de Centuri qui

ne craint pas de dénoncer les méfaits de son prédécesseur. On se rappellera de Séverin Medori, maire de Linguizzeta, persécuté par un voyou et qui avait osé porter plainte. Lui n'avait pas eu la chance de rencontrer le président de l'époque et la justice avait pris son temps le mettant en danger. « *Notre île est une société malade, fascisante* » avait-il déclaré alors. Récemment c'est le responsable du parc naturel qui a subi des menaces. Mais désormais les associations de citoyens se retrouvent en première ligne : défense du littoral, anticor... La société corse se défait peu à peu de son carcan ancestral qui obligeait à des solidarités douteuses. Reste que la majorité nationaliste reste en retrait vraisemblablement pour ne pas mécontenter une infime minorité de sa clientèle. Car la gangrène dévore tous les partis sans exception. Et les maires, défavorisés par une politique jacobine corse, se retrouvent démunis en première ligne.

Or ce sont eux qui forment la résistance et qui ne réussiront dans leur mission que s'ils sont aidés par leurs concitoyens. Les réactions à l'attentat dont a été victime Pierre Alessandri sont peut-être les premiers signes d'un soulèvement citoyen ce qui signifierait une véritable révolution des mentalités.

• GXC

L'essentiel, c'est parpaing et tout tourisme !

Si l'extinction massive d'espèces n'est pas une première, la sixième sera néanmoins inédite. Contrairement aux cinq précédentes, elle aura entraîné la disparition de celui qui l'avait provoquée : l'Homme.



Hallucinant ! Sur notre île qui est encore un peu de « *de Beauté* » et où l'air reste respirable, certains demandent dix millions de touristes et toujours plus de résidences secondaires. Au nom du profit immédiat, ils refusent de prendre en compte que cela serait source de nuisances environnementales considérables. Or notre environnement se dégrade déjà de plus en plus rapidement et ce phénomène rapporté à l'échelle planétaire représente un risque majeur d'occasionner la disparition rapide de l'espèce humaine. Donc, peut-être, de nos petits enfants ou arrière-petits enfants ! L'énoncé de cette terrible prédiction ne doit rien à mon imagination ou à la lecture d'ouvrages de science-fiction. De nombreux scientifiques estiment que la Terre est au début d'une sixième « *extinction de masse* ». Certes, cela ne serait pas une première. Depuis 500 millions d'années, la Terre a vécu cinq périodes durant lesquelles au moins la moitié des créatures vivantes ont disparu. En termes très savants, il s'est agi des extinctions de l'Ordovicien (cause probable : intense période glaciaire) ; du Dévonien (cause probable : épuisement de l'oxygène dans les océans), du

Permien (causes probables : impacts d'astéroïdes, activité volcanique) ; du Trias (causes probables : les uns évoquent des éruptions de laves lors du morcèlement du dernier supercontinent, accompagnées de rejets de dioxyde de carbone ayant provoqué un réchauffement climatique galopant ; d'autres incriminent des astéroïdes) ; du Crétacé (cause probable : impact d'un astéroïde ayant ouvert un immense cratère dans la région de ce qui est aujourd'hui la péninsule mexicaine du Yucatan). Il convient de noter que l'extinction du Crétacé a provoqué la disparition des dinosaures, ce qui a favorisé la prolifération des mammifères et sans doute permis l'apparition et la pérennisation de l'espèce humaine.

Tout va bien !

Si l'extinction massive d'espèces n'est pas une première, la sixième sera néanmoins inédite. Contrairement aux cinq précédentes, elle aura été prévisible et n'aura rien dû à une évolution naturelle de la planète ou à une collision spatiale. En effet, elle aura été annoncée par des voix autorisées et aura

principalement résulté de l'activité humaine. De plus, elle aura entraîné la disparition de celui qui l'avait provoquée : l'Homme. Si vous êtes sceptiques, lisez plutôt ce qui suit. C'est effrayant ! Sur les 8 millions d'espèces estimées sur la planète, un demi-million à un million sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies. Environ 40% des espèces d'insectes sont en déclin ou en voie de disparition (problème majeur car les insectes jouent un rôle crucial dans la pollinisation et représentent la nourriture de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons et de mammifères). Plus de 7,3 millions d'hectares de forêt disparaissent dans le monde ; or outre mettre la faune et la flore en danger, la déforestation réduit l'absorption par les arbres du dioxyde de carbone qui contribue au réchauffement de la planète. De nombreuses essences et espèces d'origine exotique propagées par les voyageurs et la mondialisation du commerce, anéantissent des essences et des espèces locales. En absorbant une grande partie de la chaleur que les gaz à effet de serre emprisonnent dans l'atmosphère, les océans se réchauffent, ce qui provoque la disparition de nombreux écosystèmes marins. Le réchauffement des océans entraîne également une fonte des glaces sans précédent en Arctique et en Antarctique, qui contribue à l'élévation du niveau de la mer (la calotte glaciaire antarctique fond six fois plus rapidement que dans les années 1980, la glace du Groenland fond quatre fois plus vite qu'il y a deux décennies). Malgré tout cela qui commence à être connu, pour nombre d'entre nous, si le Parpaing et le Tout tourisme vont bien, tout va bien.

• Alexandra Sereni

Les indépendantistes en tête en Catalogne

Alors que continue de se dérouler le scandaleux procès des dirigeants indépendantistes catalan à Madrid, les élections législatives espagnoles apportent une réponse à ceux qui se demandaient quelle était l'opinion majoritaire en Catalogne : la gauche indépendantiste catalane, l'ERC est arrivée largement en tête pour la première fois en tête en Catalogne et arrive dans le Parlement espagnol de Madrid avec 15 députés, 6 de plus que dans le précédent parlement. Les socialistes qui ont obtenu une majorité relative vont devoir choisir entre l'alliance avec la droite et cette gauche catalane. « *C'est la première de nombreuses victoires à venir* », a expliqué Gabriel Rufián, candidat Esquerra Republicana (ERC). Au total, avec plus d'un million de votes (25 %), ERC envoie quinze élus aux Cortes espagnoles, soit six de plus qu'après les élections de 2016.

Les dirigeants toujours en prison

En faisant élire cinq députés actuellement en détention provisoire et en attente de jugement par la Cour suprême espagnole, les partis indépendantistes catalans ont remporté une victoire. La chambre basse espagnole compte désormais parmi les 350 députés de cette nouvelle législature cinq prisonniers catalans : Oriol Junqueras (ERC), Raül Romeva (ERC), Jordi Sànchez, Jordi Turull et Josep Rull, tous trois élus de JxCat. Ces élus ont obligé la Commission électorale centrale et la Cour suprême qui les juge à se prononcer sur les conditions de leur campagne invraisemblable (conférences de presse en prison), puis sur leur droit ou non à siéger et exercer leur fonction de parlementaire. Une manière pour ERC et le parti Junts per Catalunya (JxCat) de Puigdemont de mettre en évidence ce qu'ils considéreraient comme une nouvelle violation de droits fondamentaux et politiques. À noter le silence scandaleux des institutions européennes sur ce procès d'un autre temps. On ne sait toujours pas si ces prisonniers pourront exercer leur fonction de parlementaire, mais la Cour suprême pourrait leur permettre de se présenter devant l'assemblée d'élus lors de la première session parlementaire. Fait intéressant, l'ERC a récupéré des voix d'En comú Podem, alliés de la gauche radicale de Podemos qui avaient

terminé en tête en 2016, lors des élections générales précédentes. Mieux la somme des partis indépendantistes (22 députés) n'est pas loin de raffer la moitié des sièges catalans aux Cortes, et se trouve environ au niveau national espagnol de Vox (extrême-droite centralisatrice), nouvelle cinquième force du pays. Les socialistes catalans réalisent de leur côté un résultat honorable, passant de sept à douze élus. L'avenir politique et judiciaire des prisonniers indépendantistes se trouve au cœur du conflit entre Madrid et Barcelone. Les socialistes espagnols vont donc devoir trouver l'étroit chemin qui mène à une résolution du problème catalan.

Une Espagne qui résiste à la montée du populisme nationaliste

Le parti socialiste a fini premier dans toutes les communautés d'Espagne, sauf au Pays basque et en Catalogne. Vox à qui les sondages promettaient une cinquantaine de députés sur la base d'une campagne franquiste en compte trois fois moins. Ainsi l'Espagne - comme d'ailleurs le Portugal - montre une capacité exemplaire à résister à la montée de l'extrême-droite. Néanmoins l'Espagne est un pays malade de ses séparatismes et il est difficile de prévoir son avenir. Vox s'est surtout développé dans les provinces pauvres qui craignent le départ des provinces riches

comme la Catalogne et le pays Basque. L'année en cours sera décisive pour l'avenir de ce pays hanté par les fantômes de la dictature franquiste. Pour l'heure les socialistes espagnols - de véritables survivants au milieu de la débâcle sociale-démocrate dans le monde, vont devoir satisfaire les uns et les autres, faire avancer



les réformes sociales tout en préservant les plus pauvres, bref résoudre une équation quasi impossible dans un contexte mondial de concurrence exacerbée.

• GXC

Mai 2019

REDEVABLES DE LA TVA

Le 02/05/2019

• **Redevables ayant droit à un remboursement mensuel** de la TVA déductible non imputable : souscription de la demande à l'aide du formulaire n° 3519-SD, obligatoirement transmis par voie électronique en même temps que la déclaration CA 3.

• **Redevables relevant du régime réel normal (ou du mini-réel) :**

- **régime de droit commun** : déclaration CA 3 souscrite par voie électronique et paiement par téléversement des taxes afférentes aux opérations d'avril.

- **régime des acomptes provisionnels** : versement de l'acompte afférent aux opérations d'avril ; déclaration et régularisation afférentes aux opérations de mars.

PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES

Le 02/05/2019

• Déclaration au service des impôts fonciers dans un délai de 90 jours à compter de leur réalisation définitive - ou, à défaut, de leur acquisition - des **constructions nouvelles et des changements de consistance ou d'affectation** des propriétés bâties et non bâties ainsi que des **changements d'utilisation des locaux professionnels** et des **changements de méthode d'évaluation des locaux industriels** réalisés en février 2019, sous peine notamment de la perte totale ou partielle des exonérations temporaires de taxe foncière.

ORGANISMES D'ASSURANCES

Le 02/05/2019

Déclaration de la **souscription** et du dénouement des **contrats de capitalisation et d'assurance-vie**, par voie dématérialisée via le « fichier des contrats de capitalisation et d'assurance-vie » (**Ficovie**), dans les **60 jours** suivant la souscription ou le dénouement du contrat ou, en cas de dénouement par décès de l'assuré, dans les 60 jours suivant la date de prise de connaissance du décès de l'assuré.

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Le 02/05/2019

• **Sociétés recevant habituellement en dépôt des valeurs mobilières, titres ou espèces** : déclaration, par voie dématérialisée via le « fichier des comptes bancaires et assimilés » (**Ficoba**), selon des délais variables s'échelonnant du 11 mai au 10 juin, selon le cas, des comptes ouverts ou clos en avril.

TOUS CONTRIBUABLES

Le 02/05/2019

• **Impôts directs mis en recouvrement entre le 15 mars et le 15 avril 2019** : paiement dans les 45 jours de la date de mise en recouvrement du rôle ou de la notification de l'avis de mise en recouvrement, sous peine de **majoration** de certains impôts directs mis en recouvrement au cours de cette période. Il peut s'agir, selon le cas, de l'impôt sur le revenu, de l'IFI, de

certain impôts locaux ou de la taxe sur les logements vacants. Sont également concernés les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine perçus ou réalisés à compter du 1er janvier 2019 (les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine perçus ou réalisés avant cette date devant être payés dans les 30 jours de leur mise en recouvrement).

DIVERS

Le 03/05/2019

• **Entreprises locataires de locaux commerciaux ou professionnels** relevant de l'impôt sur le revenu ou soumises à l'impôt sur les sociétés et ayant clos leur exercice le 31 décembre 2018 : télétransmission de la **déclaration Decloyer**. Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé par l'administration, les entreprises ont donc jusqu'au 18 mai pour télétransmettre leur déclaration Decloyer.

REDEVABLES DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Le 03/05/2019

• Souscription par voie électronique des **déclarations n° 1330-CVAE** (déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés) et **1329-DEF** (déclaration de liquidation et de régularisation) et paiement par téléversement du **solde** de la cotisation due au titre de 2018. Un délai supplémentaire de 15 jours étant accordé par l'administration aux télédéclarants pour souscrire la déclaration n° 1330-CVAE, les entreprises ont donc jusqu'au 18 mai 2019 pour accomplir cette obligation.

→ **Remarque** : L'administration admet, à titre dérogatoire, que les **entreprises relevant du régime micro-BIC** puisse souscrire la déclaration n° 1330-CVAE sous format papier.

ASSUJETTIS À L'IMPOSITION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DE RÉSEAUX

Le 03/05/2019

• **Déclaration n° 1447 M** des éléments imposables en vue de l'établissement des impositions de 2019.

→ **Remarque** : En pratique, l'administration n'exige le dépôt de cette déclaration qu'en cas de **nouvelle installation** ou de **modification d'un élément d'imposition** (variation de puissance ou du nombre d'installations...).

ASSUJETTIS À LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Le 03/05/2019

• **Déclaration n° 1447 M** des biens imposables en vue de l'établissement, dans chaque commune concernée, des impositions de 2020.

→ **Remarque** : En pratique l'administration n'exige le dépôt de cette déclaration que dans les cas suivants :

- le redevable demande pour la première fois le bénéfice d'une **exonération facultative** (exonération liée à une délibération des collectivités territoriales concernées) ou de l'**exonération de plein droit** prévue en faveur des diffuseurs de presse spécialistes ou de celle prévue en faveur de la méthanisation agricole ;
- au cours de la période de référence, la **consistance des biens fonciers** (locaux et terrains) a varié ou un **élément quelconque de la précédente déclaration** a été modifié ;
- l'entreprise exerce une **activité de location** ou de **sous-location d'immeubles nus** à usage autre que l'habitation et le montant hors taxe des recettes ou du chiffre d'affaires provenant

de cette activité a, au cours de la période de référence, franchi, dans un sens ou dans l'autre, le seuil de 100 000 € à partir duquel l'activité est imposable à la cotisation foncière des entreprises.

AGRICULTEURS

Le 03/05/2019

• **Agriculteurs soumis à la TVA exerçant des activités non agricoles** : les redevables dont la moyenne des recettes non agricoles accessoires a été supérieure aux limites de 50 % ou 100 000 € au cours de la période 2016-2018 doivent informer le service des impôts que ces recettes ne peuvent plus, pour l'exercice 2019, être rattachées à leurs recettes agricoles.

• **Agriculteurs redevables de la TVA selon le régime de la déclaration annuelle** :

- souscription, par voie électronique, de la **déclaration annuelle de régularisation CA 12A** afférente à l'année 2018 avec paiement du solde ou demande de remboursement ; liquidation sur la déclaration CA 12A de la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles due au titre de 2019 ;

• **option** pour la souscription de **déclarations mensuelles ou trimestrielles** pour une prise d'effet au 1er janvier 2019 accompagnée de la souscription d'une déclaration CA 3 récapitulative des opérations effectuées de janvier à avril.

• **Option** au titre de 2019 d'un exploitant au réel simplifié pour le régime réel normal. Délai supplémentaire de 15 jours en cas de télétransmission de la déclaration de résultat.

• **Exploitants agricoles relevant d'un régime réel d'imposition (normal ou simplifié)**, quelle que soit la date de clôture de leur exercice en 2018 : déclaration spéciale, par voie électronique, des résultats (n° 2139 ou 2143) et documents annexes. L'administration accorde un délai supplémentaire de 15 jours (soit jusqu'au 18 mai) en cas de télétransmission de la déclaration.

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Le 03/05/2019

• **Sociétés de personnes autres que les sociétés civiles immobilières** : versement au comptable chargé du recouvrement du **solde de la contribution sur les revenus locatifs** au vu de l'imprimé n° 2582 afférente audit exercice si au moins un de leurs **associés** est soumis à l'**impôt sur les sociétés** au taux de droit commun.

• **Sociétés immobilières** (autres que les sociétés transparentes) non soumises à l'IS, qui donnent leurs immeubles en location ou en confèrent la jouissance à leurs associés : déclaration n° 2072 de leurs résultats au service des impôts et, si au moins un de leurs associés est soumis à l'impôt sur les sociétés, versement du solde de la contribution sur les revenus locatifs. L'administration accorde un délai supplémentaire de 15 jours (soit jusqu'au 18 mai) en cas de transmission de la déclaration par voie électronique.

• **Sociétés immobilières en copropriété divisée** placées sous le régime de la « transparence fiscale » : déclaration n° 2071 en un exemplaire au service des impôts de la part revenant ou incombant à chaque associé pour l'année 2018 dans les revenus bruts sociaux et dans

les différentes charges supportées par la société.

• **Collectivités sans but lucratif qui ont arrêté leur exercice le 31 décembre 2018 ou qui n'ont pas arrêté d'exercice en 2018** : souscription au service des impôts dont dépend le lieu du principal établissement de la collectivité imposable de la déclaration n° 2070-SD et paiement de l'IS au taux réduit et, le cas échéant, de la contribution sur les revenus locaux.

• **Sociétés civiles de moyens** : déclaration n° 2036, par voie électronique, des résultats de 2018, quelle que soit la date de clôture de l'exercice. L'administration accorde un délai supplémentaire de 15 jours (soit jusqu'au 18 mai) en cas de télétransmission de la déclaration.

• **Sociétés relevant du régime réel normal ou simplifié ayant clos leur exercice le 31 décembre 2018 ou qui n'ont pas arrêté d'exercice en 2018** : déclaration n° 2065, par voie électronique, des résultats soumis à l'impôt sur les sociétés et documents annexes : relevé de frais généraux, déclaration récapitulative des crédits et réductions d'impôt n° 2069-RCI, etc. L'administration accorde un délai supplémentaire de 15 jours (soit jusqu'au 18 mai) en cas de télétransmission de la déclaration.

PROFESSIONS NON COMMERCIALES

Le 03/05/2019

• **Contribuables placés de plein droit sous le régime micro-BNC** : option pour le régime de la déclaration contrôlée. Délai supplémentaire de 15 jours en cas de télétransmission de la déclaration de résultat.

• **Contribuables placés sous le régime de la déclaration contrôlée** :
- déclaration annuelle, par voie électronique, du résultat n° 2035, documents annexes et déclarations afférentes aux crédits et réductions d'impôt imputables sur l'impôt sur le revenu. L'administration accorde un délai supplémentaire de 15 jours (soit jusqu'au 18 mai) en cas de télétransmission de la déclaration ;
- option pour la détermination du résultat de 2018 en fonction des créances acquises et des dépenses engagées si elle est exercée au titre de la première année d'activité.

CONTRIBUABLES NON TENUS À LA SOUSCRIPTION DE DÉCLARATION DE RÉSULTAT (ASSOCIATIONS, ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, ETC.)

Le 03/05/2019

• Déclaration des sommes versées en 2018 au titre de commissions, courtages, ristournes, honoraires et autres rémunérations.

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET ARTISANS

Le 03/05/2019

• **Entreprises nouvelles** créées en 2018 et relevant du régime micro : option pour le réel normal ou simplifié. Délai supplémentaire de 15 jours en cas de télétransmission de la déclaration de résultat.

• **Redevables de la TVA placés sous le régime simplifié d'imposition** :
- souscription, par voie électronique, de la **déclaration annuelle** de régularisation CA 12 afférente à l'exercice 2018 pour les entreprises dont l'exercice coïncide avec l'année civile, avec paiement du solde ou demande de remboursement ;
→ **Remarque** : La contribution à l'audiovisuel public due au titre de 2019 par les redevables à la TVA soumis au régime simplifié doit être liquidée sur cette déclaration.
- renonciation aux formalités simplifiées : option pour le « mini-réel » pour une prise d'effet de l'option au 1er janvier 2019.

• **Contribuables (exploitants individuels ou sociétés de personnes) placés sous le régime du bénéfice réel**, quelle que soit la date de clôture de leur exercice comptable 2018 : déclaration annuelle, par voie électronique, du résultat n° 2031, documents annexes et déclarations afférentes aux crédits et réductions d'impôt imputables sur l'impôt sur le revenu, y compris la déclaration récapitulative des crédits et réductions d'impôt n° 2069-RCI. L'administration accorde un délai supplémentaire de 15 jours (soit jusqu'au 18 mai) en cas de télétransmission de la déclaration.

TOUTES ENTREPRISES

Le 03/05/2019

• **Entreprises ayant conclu un contrat de prêt en 2018** : déclaration spéciale, sur imprimé n° 2062, à joindre à la déclaration de résultat, par le débiteur.

• Déclaration, par toutes les **sociétés et entreprises** relevant de l'impôt sur le revenu qui ont arrêté leur exercice le 31 décembre 2018, des sommes, supérieures à 1 200 € par an et par bénéficiaire, versées en 2018 soit à titre de **commissions, courtages, ristournes, vacations, honoraires et autres rémunérations**, soit à titre de **droits d'auteur et d'inventeur**.

AGRICULTEURS

Le 05/05/2019

• Pour les agriculteurs ayant **opté pour la souscription de déclarations de TVA trimestrielles**, souscription, par voie électronique, de la déclaration CA 3 afférente au 1er trimestre 2019.

• Pour les agriculteurs **redevables de la TVA selon le régime de la déclaration annuelle**, paiement du premier acompte trimestriel 2019 accompagné de la souscription, par voie électronique, du bulletin d'échéance n° 3525 bis-SD.

AGRICULTEURS

Le 10/05/2019

• Dépôt de la déclaration n° 2494 et versement au service des impôts des **retenues à la source** afférentes aux sommes versées aux **travailleurs saisonniers agricoles domiciliés hors de France** au cours du premier trimestre 2019.

ASSUJETTIS À LA TVA RÉALISANT DES OPÉRATIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

Le 14/05/2019

• Souscription auprès des douanes de la **déclaration européenne des services** pour les opérations intervenues en avril.

• Souscription auprès des douanes de la **déclaration d'échanges de biens** pour les opérations intervenues en avril.
Remarque : La DEB doit obligatoirement être souscrite par voie électronique par les redevables ayant réalisé en 2018 des expéditions ou des introductions d'un montant hors taxe supérieur à 2 300 000 € ou ayant déjà atteint ce seuil en 2019.

ENTREPRISES SOUMISES À LA C3S

Le 15/05/2019

• Déclaration et paiement de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) par les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires 2018 supérieur à 19 000 000 €. La **télé-déclaration** est à effectuer auprès de l'Urssaf Provence-Alpes-Côte d'Azur via www.net-entreprises.fr. Le paiement des contributions doit être effectué par **télé règlement**.

EMPLOYEURS ASSUJETTIS À LA TAXE SUR LES SALAIRES

Le 15/05/2019

• Pour les employeurs partiellement assujettis à la TVA acquittant la taxe mensuellement, **régularisation du rapport d'assujettissement provisoire** de taxe sur les salaires de 2018 utilisé pour le calcul des versements du début de 2019.

• Télé règlement de la **taxe afférente aux salaires payés en avril** à l'aide du relevé de versement provisionnel modèle 2501-SD, lorsque l'employeur relève du paiement mensuel.

REDEVABLES DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Le 15/05/2019

• Contribuables qui estiment que la base d'imposition de la **cotisation** due au titre de 2019 sera **réduite d'au moins 25 %** par rapport à celle de la cotisation due au titre de 2018 ou qui prévoient la **cessation de leur activité** au cours de l'année 2019 ou qui ont demandé le **plafonnement en fonction de la valeur ajoutée** de leur contribution économique territoriale de 2018 : déclaration au comptable chargé du recouvrement en vue de réduire le montant de l'acompte de cotisation foncière des entreprises payable le 15 juin au plus tard.



• **Établissements établis hors de France** dans un pays de l'Espace économique européen ayant payé ou inscrit en compte en avril des **produits de placement** à revenu fixe ou des revenus distribués (ou des **produits de contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne**) soumis à **prélèvement forfaitaire** ou ayant acquitté la **retenue à la source sur les dividendes** distribués à des non-résidents par des sociétés françaises : sous réserve qu'ils aient été mandatés par leur client ou l'établissement payeur français, souscription d'une déclaration n° 2778 (prélèvements sur produits de placement à revenu fixe et sur produits de contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne), n° 2778-DIV (prélèvements sur dividendes) ou 2779 (retenue à la source) et paiement des prélèvements ou retenues correspondants à la recette des non-résidents (10, rue du Centre - TSA 50014 - 93465 Noisy-le-Grand Cedex) ; à défaut de mandat, la déclaration et le paiement sont effectués par le contribuable lui-même auprès du service des impôts de son domicile.

Lorsque l'**établissement payeur** est établi hors de l'**Espace économique européen**, les déclarations n° 2778 et 2778-DIV sont à souscrire et les prélèvements à acquitter par le contribuable lui-même auprès du service des impôts des entreprises (SIE) de son domicile.

• **Personnes ou établissements établis en France** ayant payé en avril des produits de placement à revenu fixe (revenus d'obligations, intérêts de créances, dépôts, cautionnements, bons de caisse, etc.) **ou des revenus distribués soumis à prélèvement forfaitaire** ou des revenus de capitaux mobiliers donnant lieu à **retenue à la source** (produits d'actions ou parts sociales distribués à des non-résidents) ou encore ayant procédé, en avril, à des paiements ou à des inscriptions en compte soumis aux **prélèvements sociaux** : souscription par voie électronique d'une déclaration n° 2777 et versement des prélèvements correspondants par télépaiement.

SOCIÉTÉS ET AUTRES PERSONNES MORALES (OBLIGATIONS PARTICULIÈRES)

Le 15/05/2019

• **Personnes morales relevant du régime des sociétés de personnes clôturant leur exercice le 31 mai 2019** : versement au comptable chargé du recouvrement, au vu de l'imprimé n° 2581, de l'**acompte de la contribution sur les revenus locatifs** afférente audit exercice si au moins un de leurs associés est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun.

• **Personnes morales possédant des immeubles en France** : déclaration spéciale n° 2746 au service des impôts et paiement, le cas échéant, de la taxe annuelle de 3 %.

• **Sociétés étrangères situées hors de l'Espace économique européen ayant un établissement stable en France qui a clôturé son exercice le 31 décembre 2018 ou le 31 janvier 2019** : déclaration n° 2777 par voie électronique et, sauf application des conventions internationales, le cas échéant, versement de la **retenue à la source** correspondante par télépaiement.

→ **Remarque** : C'est également à cette date que les **entreprises qui n'ont pas clôturé d'exercice en cours d'année** doivent déposer leur déclaration.

• **Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos un exercice le 31 décembre 2018 ou le 31 janvier 2019** :

- paiement à l'aide du relevé de solde n° 2572, du **solde de l'IS** et, le cas échéant, de la **contribution sociale** de 3,3 % et de la **contribution sur les revenus locatifs** afférents audit exercice ;
- dépôt avec le relevé de solde des **déclarations afférentes aux crédits et réductions d'impôt imputables sur l'impôt sur les sociétés** (report en arrière des déficits, crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt famille...), à l'exception de la déclaration récapitulative n° 2069-RCI qui est transmise avec la déclaration de résultat. La société mère d'un groupe intégré doit, en outre, joindre la **liste des sociétés du périmètre, des sociétés intermédiaires** et, le cas échéant, des **sociétés étrangères et de l'entité mère non résidente (intégration horizontale)** et/ou des **sociétés qui ont perdu cette qualité** au titre de l'exercice précédent.

• **Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos un exercice le 31 janvier 2019** : **déclaration de résultat n° 2065** par voie électronique au service des impôts et télétransmission de la **déclaration Decloyer** relative aux loyers des locaux professionnels ou commerciaux.

REDEVABLES DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Le 16/05/2019

• **Déclaration n° 2042-IFI et annexes** : déclaration à déposer par les personnes disposant, au 1er janvier 2019, d'un patrimoine net taxable supérieur à 1 300 000 €, à joindre à la déclaration 2042 ou, à défaut, à la déclaration spécifique n° 2042-IFI-COV. La **date limite** de déclaration est celle de la déclaration des revenus (voir les détails mentionnés au paragraphe précédent, selon que la déclaration est effectuée sur support papier ou par voie électronique).

TOUS CONTRIBUABLES

Le 16/05/2019

• **Déclaration d'ensemble des revenus de 2018** (modèle n° 2042 et déclarations annexes) : déclaration sur **support papier** par les contribuables, résident en France ou à l'étranger, non tenus de souscrire leur déclaration par voie électronique (contribuables dont la résidence principale n'est pas équipée d'un accès à Internet ou qui ne sont pas en mesure de souscrire leur déclaration en ligne ; contribuables résidant dans des zones où aucun service mobile n'est disponible, dites « zones blanches »). Pour les contribuables souscrivant leurs déclarations par **voie électronique ou smartphone**, la date limite, fixée en fonction du numéro du département de domiciliation au 1er janvier 2019, est reportée au 21 mai 2019 pour la zone 1 (départements 01 à 19 et non-résidents), au 28 mai 2019 pour la zone 2 (départements 20 à 49) et au 4 juin 2019 pour la zone 3 (départements 50 à 976).

• **Personnes ayant conclu un contrat de prêt en 2018** : déclaration spéciale, sur imprimé n° 2062, à joindre à la déclaration de revenus, par le débiteur.

REDEVABLES DE LA TVA

Le 19/05/2019

• **Entreprises étrangères établies dans l'Union européenne ou dans un État tiers ayant conclu une convention d'assistance au recouvrement des créances fiscales avec la France** souscrivant

leurs déclarations de TVA auprès du service des impôts des entreprises étrangères : déclaration CA 3 et paiement des taxes afférentes aux opérations d'avril.

REDEVABLES DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Le 21/05/2019

• **Déclaration n° 2042-IFI et annexes** : déclaration par **voie électronique** pour les redevables domiciliés dans la zone 1 (**départements 01 à 19**) et les **non-résidents**, à annexer à la déclaration 2042 ou, à défaut, à la déclaration spécifique n° 2042-IFI-COV.

TOUS CONTRIBUABLES

Le 21/05/2019

• **Déclaration d'ensemble des revenus de 2018** (modèle n° 2042 et déclarations annexes) : déclaration par **voie électronique** ou par **smartphone** pour les foyers de la zone 1 (**départements 01 à 19**) et les **non-résidents**.

DIVERS

Le 24/05/2019

• **Redevables de la taxe sur les acquisitions de titres de capital (ou dépositaires centraux)** : déclaration n° 3374-SD auprès de la DGE et paiement de la taxe pour les acquisitions du mois d'avril 2019.

REDEVABLES DE LA TVA

Le 24/05/2019

• **Groupes de sociétés ayant opté pour le paiement consolidé de la TVA et des taxes assimilées** : souscription de la déclaration récapitulative CA 3G et paiement des taxes afférentes au mois d'avril.

• **Entreprises étrangères établies dans l'Union européenne ou dans un État tiers ayant conclu une convention d'assistance au recouvrement des créances fiscales avec la France disposant en France d'immeubles donnés en location et entreprises étrangères établies dans un pays ayant signé une telle convention qui avaient désigné un représentant fiscal en France avant le 1er janvier 2013 ou le 25 mars 2017** (selon le pays tiers concerné) souscrivant leurs déclarations de TVA au lieu de situation des immeubles ou au lieu de l'ancien représentant fiscal : déclaration CA 3 et paiement des taxes afférentes aux opérations d'avril.

REDEVABLES DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Le 28/05/2019

• **Déclaration n° 2042-IFI et annexes** : déclaration par **voie électronique** pour les redevables domiciliés dans la zone 2 (**départements 20 à 49**), à annexer à la déclaration 2042 ou, à défaut, à la déclaration spécifique n° 2042-IFI-COV.

TOUS CONTRIBUABLES

Le 28/05/2019

• **Déclaration d'ensemble des revenus de 2018** (modèle n° 2042 et déclarations annexes) : déclaration par **voie électronique** ou par **smartphone** pour les foyers de la zone 2 (**départements 20 à 49**).



Palais Fesch Musée des Beaux Arts

Lettre d'information Mai

Exposition des peintures de Tahar ben Jelloun

Vendredi 12 avril – Dimanche 5 mai

L'occasion d'une mise en regard des œuvres de celui qui « essaie de peindre la lumière du monde ».

« Ce qui éclate au grand jour dans la peinture / C'est la liberté / Peindre le monde / Deviner l'âme tourmentée de l'homme / La couvrir de formes et de couleurs / Sans suivre un cheval fou / Sans répondre aux injonctions morales / C'est cela l'éclat de la liberté. /

L'artiste n'a de compte à rendre qu'à sa propre nuit. »

Tahar Ben Jelloun, « Poème », 2017

Visites guidées : les chefs d'œuvres du Palais Fesch

Les vendredis 3 et 24 mai à 14h30

Un guide conférencier de l'Office de Tourisme vous accompagne pour une visite guidée à travers les collections exceptionnelles du Palais Fesch.

Billetterie à l'Office de Tourisme et sur place, sous réserve de places disponibles (25 personnes max) Tarifs : 10 € et 9 € (gratuit pour les moins de 18 ans)

Les dimanches en musique

Une fois par mois, l'association *Clavecin en Corse* propose un concert en lien avec les collections d'œuvres d'art du Palais Fesch. Dimanche 5 mai à 16 heures : *Musiques féminines : histoire d'une tradition* Avec le duo Salamandre, l'ensemble Idrisi, Léa Antona et Thomas Fournil

Cycle napoléonien

Conférence : *Comment Napoléon est devenu le modèle de la France moderne* par Artur Chevallier

Jeudi 9 mai 2019 à 18h30

Pourquoi le petit Corse est-il toujours à la mode ? Napoléon a conquis non seulement l'Europe, mais encore l'histoire de France. Deux siècles après sa mort, les Français continuent de chanter sa gloire. Comment l'empereur a-t-il gardé l'estime d'un peuple prompt à renier son passé ? Pourquoi a-t-il réussi là où rois

guillotinés, révolutionnaires oubliés, avaient échoué ?

Arthur Chevallier (2 mars 1990) est éditeur et écrivain. Il dirige le département d'Histoire des Editions du Cerf. Par ailleurs, il est le préfacer officiel de la collection des Cahiers Rouges des Editions Grasset. Il est, depuis 2011, secrétaire général de la revue du Stendhal Club et écrit de façon ponctuelle pour la presse, notamment dans les colonnes du Figaro Vox. Grande Galerie, entrée libre

Récital : « Napoléon, l'Empire et la musique » par le Duo ERATO

Jeudi 16 mai à 18h30

En cette année anniversaire des 250 ans de la naissance de Napoléon, le Duo ERATO propose un récital autour de l'Empereur et la musique. Pour aller à l'encontre de nombre d'idées reçues concernant la création artistique et la vie culturelle sous l'Empire, ce spectacle veut présenter sous un jour nouveau l'amour de l'Empereur pour la musique en général et l'opéra en particulier.

Grande Galerie, entrée libre

Nuit européenne des musées : samedi 18 mai

A l'occasion de la quinzième édition de la Nuit Européenne des musées, le Palais Fesch ouvre gratuitement ses portes de 19h30 à 23 heures.

- **Concert en partenariat avec le conservatoire Henri Tomasi**

« CHEMINS CROISES »

Eclairages inédits sur des instruments rares, Viole d'Amour, Clavecin, Cetera Grande Galerie, 19h30, Concert gratuit

- « *Escape Game* » au Palais Fesch

A l'occasion de la Nuit des musées, le Palais Fesch propose aux 16-20 ans de découvrir d'une nouvelle manière sa collection d'œuvres d'art. Entrez dans la peau d'un historien d'Art et venez résoudre les mystères qui entourent les œuvres du Palais Fesch.

Deux créneaux horaires sont disponibles: 21h et 22h. (durée ~ 45mn) Réservation obligatoire par mail: JBaltzer.musee@ville-ajaccio.fr

10 personnes maximum par créneau



- « La classe, l'œuvre »

Dans le cadre de l'opération nationale « la classe, l'œuvre », une classe de 4ème du collège Laetitia Bonaparte organisera une médiation autour de l'œuvre « *Les âges de la vie* » et présentera son interprétation plastique. Initiée par les Ministères en charge de la culture et de l'éducation, l'opération « la classe, l'œuvre ! » offre à des classes et leurs enseignants la possibilité de construire un projet d'éducation artistique et culturelle à partir de l'étude d'œuvres d'art issues des collections des musées de France.

Présentation à 19h30

Visite en famille : Raconte-moi une histoire au Palais Fesch

Avec Laurence Martini, médiatrice culturelle. Un mercredi par mois, les enfants de 3 à 5 ans sont invités avec leurs parents à suivre une visite à travers les salles du Palais Fesch Mercredi 22 mai à 11 heures : Napoléon notre champion

Conditions d'accès : inscription sur place, chaque enfant ne peut être accompagné que d'un parent Tarif : 5 € par famille

Pour plus de renseignements :

www.musee-fesch.com

Palais Fesch - Palazzu Fesch

50 rue Fesch, 20 000 Ajaccio

Tel : 04 95 26 26 26

Le musée est ouvert tous les jours de la semaine

de 9h à 17h du 1er octobre au 30 avril

de 9h15 à 18h du 2 mai au 30 septembre

Cinquesimu salonu di u Corsinu : messa in vale di a razza

A cinquesima edizione di u salonu di u Corsinu s'hè tenuta quindici ghjorni fà nantu à a cumuna di Prunelli di Fium'Orbu. Intornu à monda cani d'issa razza ricunnisciuta, u scopu era d'addunisce i so proprietarii è di cuntinuà à dà un sbilanciu novu à a razza...



fà, proprietarii di cani cursini eranu ghjunti numerosi. Fù una manera di scambià, d'addunisce tuttu u mondu intorna u cane ma, à tempu, di fà una mostra è di travaglià à a ricunniscenza di certi animali da ghjudici ghjunti da u Cuntinente è chì facenu parte di a Sucetà Centrale Canina. « *Una manera, ripiglia u presidente, d'aghjustà à a razza, cani c'ùn eranu micca ricunnisciuti. Una bona per tuttu u mondu.* »

À u salonu di l'agricultura in u 2020

Ma attenti chè per esse ricunnisciuti, i cani divianu avè criterii specifici : pelu, scani, culore, coda... È dopu à issa cunferma, anu passatu una spezia d'esamine davanti à a ghjuria per valutà u so cumportamentu in parechje situazione : à mezu à pecure, simulazione di caccia... In fine, un concorsu, ma micca di bellezza, di i masci è femine, riproduttore hè statu urganizatu. Nanzu à premii per i campioni secondu à a so categoria. U cane vittoriosu parteciperà l'annu chì vene, à u salonu di l'agricultura, in Parrighji. Frà tempu, ùn si contanu più è manifestazione in Corsica (Veru, Vicu, Corti, Sarra di Farru...) è altrò (Avignon, Uccitania...). Una manera di fà valà una razza ch'ùn si porta tantu male...

• F.P.



È s'ella hè calata appena ind'è noi à mezu à u vintesimu seculu è ancu minacciata, ci hè statu, in l'anni ottanta, (forse cù l'effettu riacquistu chì mettia dinò in vale l'usi è tuttu ciò chì tucava à a ruralità), un interessu maiò. Tand u serà a nascita di l'associu « *Per a salvezza di u cane corsu* » (1989) chì diventerà, quindici anni dopu, « *U club di u Corsinu* ». « *Ci hè statu un travaglione per prumove issa razza, assicureghja Andria Ferrari, presidente di l'associu, hè sbuccatu nantu à una ricunniscenza naziunale in u 2003 da a « Sucetà centrale canina ». È dapoi chè a razza hè ricunnisciuta di manera ufficiale in u 2012, si travaglia megliu à u so sviluppu.* »

Una mostra per ricunosce certi cani

Hè per quessu, ghjustapuntu, è per sviluppà una certa dinamica ch'elli ci sò manifestazione qui è cullandi, di tantu in tantu. A mostra di Calzarellu (cumuna di Prunelli di Fium'Orbu), ne face parte. À l'occasione di a cinquesima edizione, chì s'hè tenuta quindici ghjorni

In Corsica, u cane cursinu face a so strada. A so prisenza in l'isula ci faria cullà sin'à u sedicesimu seculu cù scritti chì trattavanu d'un animale adupratu cum'è un cane di pastori, benchè, monda più tardi, saria statu ricunnisciutu in d'altri duminii : a caccia, a guardia, a cumpania... Una razza ricunnisciuta, oghje, in Italia, Francia, Purtugallu, Spagna.

Machja Festival 2019 : #paesetechno

Dans la majestueuse vallée du Ghjunsani, un événement donne rendez-vous à tous les férus de musique electro (mais pas que), alias le Machja Festival. En 2019, les 9 et 10 août, le village d'Olimi-Cappella vivra aux rythmes des sonorités les pointues du monde, de jour comme de nuit. Une bulle musicale en pleine Nature, aux invités exceptionnels : petit festival est devenu grand.



A 1 heure 30 de Calvi, Olmi-Cappella abrite un cadre idyllique. A 900 mètres d'altitude, les deux anciens villages désormais réunifiés comptent 188 habitants. Un patrimoine d'une grande richesse, comme avec les églises baroques du lieu aux pierres blanches, s'entoure de chênes verts centenaires. Dans

ce morceau de Nature immaculée, un enfant du village grandit et nourrit son ambition de créer un rendez-vous musical au coeur de son fief. Ce rêve est aujourd'hui devenu réalité. Avec le Machja Festival, Olmi-Cappella est au centre d'une expérience devenue internationale, et ce en seulement deux années. 2017 voyait naître ce projet dingue. Aujourd'hui, il est une référence.

Ce festival est bien loin des a priori des rendez-vous nocturnes d'envergure : ici, il fait bon vivre, pour petits, grands, et très grands. Sur deux jours, en l'occurrence du 9 au 10 août 2019, les après-midi promettent des moments de détente et de découverte, dans la protection, la préservation de l'environnement et du patrimoine. Pour le Machja Festival, il est hors de question de toucher à la vallée, ni encore d'écorner la culture insulaire. Ainsi, les années précédentes ont prouvé qu'il était possible de concilier toutes ces données, de prime abord incompatibles

Programmation :
RØDHÅD - Derrick May - IVA - Un Deux - Workerz - Goût du Groove - Reig - FR - DE_dust II - Funkastle - Carton-Pâte Records - Parus Major - Mr Cardboard - Uppah

avec le mouvement électro. Les après-midis sont ouvertes à toutes et tous grâce aux marchés de producteurs locaux, des food-trucks de spécialités Made in Corsica, des balades en VTT, non loin des découvertes musicales, des expositions ou encore des échanges avec des professionnels autour des questions de l'environnement, et bien plus encore...

Cours de yoga et performances artistiques échaufferont le corps et l'esprit avant de profiter d'une toute autre forme d'art le soir venu. Dès le coucher du soleil, les deux soirées promettent des souvenirs inoubliables grâce à des programmations uniques.

Cette année, dans le champ sous l'église, c'est un des fondateurs de la musique Techno qui officiera, tout droit venu de Detroit, à savoir Derrick May. Deux soirs deux ambiances, un des djs les plus influents de la house à ce jour, à savoir le berlinois RØDHÅD, partagera tout son génie. Avant de prendre les platines, ces invités seront précédés de pépites nationales, comme Un Deux mais aussi Workerz, dj bastiais bien connu de la scène parisienne.

En famille ou entre amis, la saison 2019 du Machja Festival restera dans tous les esprits. Un événement à bloquer dans son agenda sans attendre.

Machja Festival
Les 9 et 10 août 2019.
Champ sous l'église, 20259 Olmi Cappella.
Informations : page Facebook « Machja Festival ».

• Julie Sansonetti

Festival « *Les Nuits Med* » 2019

Une très belle sélection

Réussite cette année encore du festival vagabond des « *Nuits Med* » avec ses escales à Ajaccio, Paris, Furiani, Porto Vecchio. Accent tonique sur la diversité des tons, de la forme, des paysages du plus urbain au plus rural. Qualité et originalité de ces courts-métrages méditerranéens et corses.



« *Brotherhood* » de Meryam Joobeur (Tunisie), Grand Prix des « *Nuits Med* ». Une tragédie contemporaine ample et sèche. Au fin fond du bled tunisien, une famille de bergers avec pour horizon l'austérité d'une terre peu propice. Le père, la mère, deux fils – un ado, et un gamin. Une vie rude avec le loup qui rode et attaque les brebis. Ce loup, tout un symbole de déshumanisation qui ajoute de la misère à la misère. Il est terrible ce loup dont l'une des victimes finira en méchoui car

dans cette campagne aride rien ne doit se perdre. Ce loup, c'est aussi la symbolique d'un air du temps de sang et de larmes.

Le retour du djihadiste

Une caméra juste, sans fioriture, qui scrute l'environnement et en scalpe les détails significatifs. Une caméra qui sait s'attarder sur visages, émotions, réactions de cette famille dont les membres masculins arborent pluie de taches de rousseur qui sont comme autant de marques identitaires. Meryam Joobeur saisit les expressions et les gestes de ses personnages pour en orchestrer une symphonie d'une extrême âpreté. En fond sonore par instant un transistor répercuté des infos. On l'entend s'interroger : « *Que faire des combattants retour de Syrie ?* » Echo lointain - assez surréaliste - d'un état de guerre. Et pourtant... l'actualité va faire incursion dans ce foyer désolé. Le fils aîné réapparaît soudain, accompagné d'une jeune épousée. Il a déserté Daech. Accueil glacial du père, chaleureux de la mère et des frères cadets. Se nouent alors le drame qui déchire

le père de colère et de désespoir et le pousse à abandonner son enfant à la police. Dénonciation, telle une malédiction supplémentaire sur cette famille éprouvée.

Gamins des rues

D'un tout autre style cinématographique « *Entre les lignes* » de Frédéric Farrucci, Prix du « *Cinéma Grand Action* » de Paris. Atmosphère urbaine emplies de bruit de trains, de voitures, de trams, du métro. Une bande de gamins avec pour terrain de jeu la rue. Des garçons et des filles de onze à huit ans. Des apprentis pickpockets s'exerçant sur toutes les cibles qui croisent leur chemin. Gosses vif argent. Avec parfois des ratages, parfois des trophées surtout quand ils chipent des téléphones portables. Pour eux voler c'est jouer. Peut-être préféreraient-ils faire du skate ainsi que des enfants plus chanceux qu'eux ? Peut-être ?... Il leur reste à se roder à la revente de leur récolte de la journée sans se faire plumer par des recéleurs adultes ou à entreprendre une partie de gendarmes et voleurs avec un garçon de café attentif à la tranquillité de ses clients.

Voler c'est jouer

Le grand mérite de Frédéric Farrucci est d'éviter les jugements de valeur, de s'appuyer sur une réalité qui ne s'oppose pas au sens de l'humain. « *Entre les lignes* » interpelle : ces gamins que suit la caméra sont beaux, en belle santé, délégués... pourquoi si jeunes sont-ils sur la pente glissante qui peut à la vitesse de l'éclair les conduire en prison ? Ces mêmes aux adorables bouilles, qui l'espace d'une minute se laissent à rêver devant une vitrine de magasin de jouets, sont-ils condamnés d'emblée à devenir des délinquants ? « *Entre les lignes* » avec une caméra tout de sensibilité et de fluidité interroge sur notre société. Sur son avenir !



La place des femmes

« *Partition inachevée* » de Marie Abbenati et « *Sur la terre nue* » de Julie Perreard ont en commun d'avoir fait appel pour le rôle principal de leur film réciproque à Océane Court-Mallaroni – parfaite dans ses deux compositions ; de dérouler leurs histoires autour de la mort du père qui entraîne le retour à la maison de deux filles, Elsa et Alice, qui avaient pris le large quittant la campagne pour la ville.

Autres ressemblances : des retrouvailles amoureuses non dénuées d'ambiguïté, le refus du travail de la terre et la préférence pour l'ailleurs, un besoin de liberté qu'apparemment ne satisfait pas le village. S'il y a plus d'ironie chez Perreard et quelque chose d'énigmatique chez Abbenati, il y a une étonnante résonance entre les deux œuvres, une résonance qui souligne le malaise d'être femme dans la société rurale corse et la difficulté de trouver une place hors des schémas patriarcaux.



Le choix du fils

Cette caractéristique on la retrouve en filigrane dans « *Parchi un parla micca corsu* » de Laurence Leduc-Clementi. Enquête menée dans sa famille par la réalisatrice pour savoir pourquoi à la différence de Joseph, son frère et de Christelle, sa sœur elle n'a pas la maîtrise du corse. Ce court-métrage est drôle et révélateur. Le personnage de la mère est symptomatique, née et élevée sur l'île, marié à un continental, elle a plus volontiers parlé sa langue d'origine à son fils qu'à sa fille cadette. L'aînée, ayant eu une enfance au village avec ses grands-parents, cela en fait une bilingue acceptable. Pourquoi le choix de la mère pour le garçon ? Elle s'embrouille dans



ses explications et finit par avancer que le corse étant plus virile, à ses yeux, correspond mieux avec la masculinité ! ... Laurence Leduc-Clementi prend l'option de ne pas paraître à l'image ce qui lui donne une grande latitude et nous en apprend beaucoup sur la situation dévolue aux filles en Corse. Le machisme se transmet par la mère aussi...

« *Boum !* »

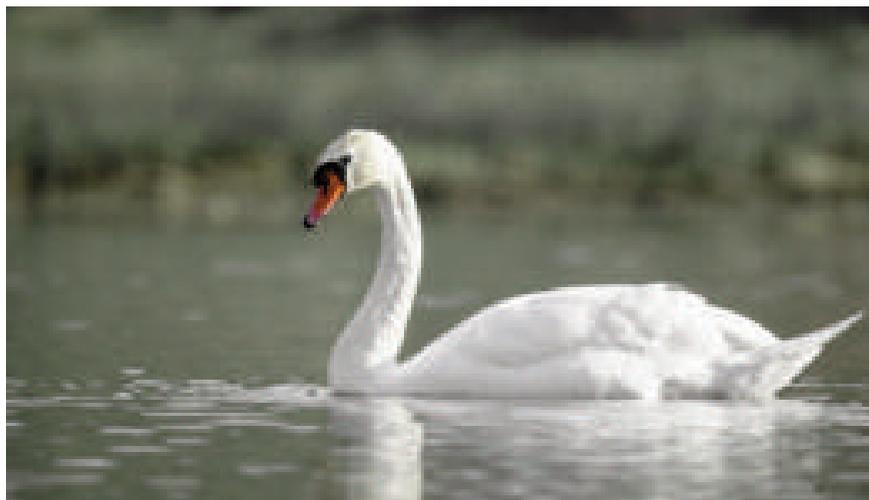
« *Figlioli di Paisani* » de JeanSteven Regoli aborde un sujet brûlant, celui de la spéculation immobilière et de l'impossibilité faite aux jeunes

de s'installer pour devenir paysans. Beaucoup d'humour et de rage dans ce court-métrage. Beaucoup d'innocence dans l'affirmation de ne pas subir la loi du plus fort, et dans le refus d'accepter la fatalité. Vieux problème dans l'île que la spéculation immobilière par la mafia des bétonneurs et autres ! Vieilles recettes... explosives pour trouver une solution, se disent les anti-héros de Regoli. Ça va mal tourner pour les apprentis artificiers mais cela nous vaut une jolie et acide satire.

• Michèle Acquaviva-Pache

Le goût des infusoires

Il faut être Tribulat Bonhomet pour pratiquer les infusoires, ces animalcules vivant dans l'eau croupie.



A l'image de l'humanité, l'infusoire autogène une population grouillante propice à l'observation du sociologue amateur. A l'instar du grand Tribulat, cet autre Monsieur Teste, notre prince a joué l'événement avec une longueur d'avance. Tout est dit et ils viennent trop tard, comme l'eut dit des commentateurs le grand Malherbe. Pauvres commentateurs, commères et concierges, à la traîne toujours d'une révolution qui finalement ne viendra pas. Il aura suffi d'une baisse significative des impôts pour endiguer le flux des mécontents. - *Avais-je pas raison ?* - ainsi que le soliloquait la tortue de la fable. Bien sûr il ne sera pas simple de faire revenir la pâte à dentifrice dans le tube ! C'est le travail du ministre de l'intérieur dont on dit beaucoup de mal bien à tort, car la répression parisienne, n'en déplaise aux jeteurs de sort, a été un modèle d'équilibre et de mesure. Il ne nous reste plus en point final de cette tragicomédie si onéreuse qui s'est jouée à l'aube de nos vacances, qu'un concert final pour conclure dignement la parade. Je propose le chant du cygne, chef d'œuvre acoustique du grand Tribulat, tel que celui-ci est écrit dans le préambule de l'ouvrage que lui consacre

Villiers de l'Isle-Adam. Muni d'un vêtement imperméable lui permettant d'avancer silencieusement la nuit dans l'eau glacée d'un lac, où se prélassent des cygnes, le grand mélomane dont le nom légendaire a été cité en tête de cette chronique s'avance fatidiquement armé d'une pince en acier qui va lui permettre de saisir l'un de ces gracieux animaux par le cou, afin qu'il exprime sa fatale mélodie nommée fort à propos *le chant du cygne*. Deuxième acte, les élections européennes peut-être. Je me bornerai à pronostiquer qu'il n'y aura pas de vainqueur pour cette épreuve, qui ne comporte pas moins de trente-trois partants. La bataille sera dure en haut de la côte pour départager les deux favoris. Le prince peut cependant être satisfait, le paysage s'éclaircit pour lui, car même si les mots d'ordre que laisse filtrer le populaire au cours des manifestations qu'il organise sont de plus en plus violents, le nombre n'y est plus. Il en est ainsi des grandes marées : quand la mer se retire, elle abandonne sur la grève nombre de tourteaux et de homards, qui dans leur élément étaient de fameux butors, maintenant rendus à leur destin de simples proies, promises aux

maraudeurs. Je n'aurai pas la cruauté de citer les quelques-uns qui tonitruaient il n'y a pas si longtemps et qui ont préféré prendre le large. Un problème demeure cependant : qui va payer la facture ? Justement apeuré, notre troupeau de bêtes à cornes commence à rentrer la tête dans les épaules, car il devient l'objet de bien des convoitises. Je ne peux résister à la volupté de citer à ce moment précis la parabole de l'enfant prodigue revue par Tristan Bernard :

*On tuait le veau gras et l'on faisait la noce
Et la vache disait :*

« Ça va bien, ça va bien !-

*Ces gens qui retrouvent leur gosse-
Commencent par tuer le mien. »*

Passons à des sujets plus joyeux, les vacances arrivent et les impôts vont baisser. Le problème c'est qu'ils ne vont pas baisser avant les dites vacances. Comment faire ?

Si l'on prend pour principe qu'une mesure annoncée par notre gouvernement génère quoiqu'il arrive autant de satisfaction que d'insatisfaction, par l'effet mécanique des divergences d'opinion, il nous faut nous préparer à différents types de figures (c'est toujours comme ça). La réforme se fait, mais dans une hypothèse un, ceux qui en sont les adversaires prétendent qu'elle ne s'est pas faite, ou mal, ou que ça ne sert à rien, de sorte que l'effet d'amélioration de l'opinion ne se retrouve pas en fin de compte. Dans une hypothèse deux, la réforme ne se fait pas. Certains disent qu'elle s'est faite quand même, et d'autres qu'elle n'aurait jamais pu se faire. C'est toujours très mauvais pour l'opinion. À tout prendre, le moins dangereux pour le pouvoir est que la réforme soit faite envers et contre tous. C'est la raison pour laquelle je gage que la baisse des impôts aura vraiment lieu selon des modalités, certes, à discuter.

Merci à notre bon Sire pour enfin avoir trouvé la voie !

• Jean-François Marchi

- **Le Sporting.** Après une série de victoires dans sa catégorie, l'équipe bastiaise se retrouve en National 3.
- **L'économie corse.** 4 383 entreprises ont été créées dans l'île en 2018.

- **L'agriculture insulaire.** Elle bascule de la tension à la violence après une série d'actes criminels et de menaces.
- **Le PADDUC.** Il est promis à un avenir incertain après l'annulation de la cartographie et du règlement relatif aux ESA requise à Marseille.
- **Un hôtel d'Île Rousse.** Son incendie résulte d'un acte criminel.

Carl'Antò I puttachji

UN AMBASSEUR EXTRAORDINAIRE

Qui aurait pu penser aujourd'hui que le drapeau corse allait flotter pendant des mois sur les Champs Elysées sans que personne n'y trouve à redire ? Cela s'est passé dans les années soixante avec une belle indifférence semée de ci de là de quelques approbations. Il est vrai

que le nationalisme corse n'existait pas encore pour se réjouir du fait et que les milieux politiques français avaient d'autres chats à fouetter. Ce qui avait permis à Paul Ferrandi, récemment décédé à l'âge de 91 ans, de créer « l'ambassade touristique de la Corse » avec pour siège un immeuble luxueux proche de l'Arc de Triomphe et de se proclamer ambassadeur sans que les Affaires Etrangères y mettent leur mot. Pendant ce temps, « l'ambassadeur » se faisait élire maire de Morosaglia et conseiller général de la micro région, patrie de Pascal Paoli. Il n'alla pas plus loin, stoppé net par François Giacobbi dans sa course au Sénat, tout en faisant étalage de sa richesse en ajoutant des unités supplémentaires à sa splendide collection de voitures américaines d'un autre temps et de Winchester tout aussi emblématiques, ou en invitant Jane Manson et Johnny Hallyday, déjà vedettes internationales de la chanson, à se produire devant le public restreint de Ponte Leccia afin que son invitation ait le poids espéré. Paul Ferrandi aura traversé comme un éclair la Corse et sa vie. Il y aura toujours quelqu'un pour s'en souvenir.

BROUILLON DE LETTRES

On aimerait bien applaudir ce garçon dont la photo avait orné une des pages du quotidien unique. Il était dit dans le texte que ce dévoué défenseur de la langue corse s'était donné la peine de chercher à en faciliter la lecture. Résultat : il a trouvé ! Fastoche ! Il suffisait de supprimer le CHJ et le GHJ, et après ça roule tout seul. Elémentaire mon cher Watson ! A la place, Xavier préconise l'utilisation de lettres nouvelles, de son invention que, même les ânes bâtés déchiffraient sans peine. Voilà notre curiosité piquée au vif. Bon, alors vous

attendez sans doute qu'on vous les montre ces lettres ? Eh bien, désolés, mais ce sera pour une autre fois. Il faut d'abord que nous fassions transformer notre ordinateur en ajoutant un signe supplémentaire à l'alphabet. Ca va prendre un certain temps. Même travail ensuite à l'imprimerie, qui devra créer le nouveau caractère. Les délais paraissent incertains . Avant tout ça il faudra un devis : on n'en sort plus. Donc, un conseil : soyez patients.

QUELLE ÎLE !

Voilà une île qui n'a pas tout à fait trois cent mille habitants mais qui affiche le sixième PIB (produit intérieur brut) du monde. C'est là où l'espérance de vie est la plus élevée pour les hommes et presque aussi élevée pour les femmes. C'est le pays dont le système bancaire se développe le plus rapidement et ses exportations montent en flèche. Elle arrive même en tête du tout dernier classement du programme pour le développement. En termes de richesse, de santé et d'éducation, la société et l'économie de cette île sont championnes du monde. Et, cerise sur le gâteau, l'air qu'on y respire est d'une étonnante pureté. Alors, qu'elle est cette île ? La Corse indépendante ? Oui ! S'exclameront les adeptes de la démesure, les fervents de l'emphase, les colporteurs de déraison. Sans doute affirmeront les optimistes. Pourquoi pas ? avanceront ceux qui veulent croire aux miracles. Alors, la Corse ou pas la Corse ? Vous avez perdu. Pas la Corse. Cette île est l'Islande ! Tant pis pour les rêveurs et ceux qui alimentent leurs rêves. La Corse c'est pas ça, et elle risque de ne jamais l'être. Même si elle a, un jour, accès à l'indépendance. Ce qui, pour l'instant, relève encore de l'incertitude.

LE REGARD DE Delambre

+ 0008



Football

SC Bastia : une semaine particulière

En plus d'avoir été validé son accession en National 2, le Sporting a entériné l'entrée des Socios au conseil d'administration de la SCIC et a retrouvé une certaine place sur la scène médiatique nationale. Avec en toile de fond, les commémorations du drame de Furiani et le combat pour la sacralisation du 5 mai. Retour sur un début de mois riche en événements, sur et en dehors du terrain

Les Socios dans la SCIC

Le 1er mai, grâce à son match nul contre le Gallia Lucciana, le Sporting a composté son billet pour le championnat de National 2 (lire encadré en page 29). Ce même jour, le club bastiais a aussi signé les statuts de la future Société Coopérative d'Intérêt Collectif, une structure participative où tout le monde peut investir financièrement. À cette occasion, Anthony Luciani, président du Socios Étoile Club Bastiais, a paraphé le document, actant ainsi l'entrée de deux représentants des supporters au sein du Conseil d'administration



de cette SCIC. Fin avril, le bureau des Socios avait organisé un scrutin dont plus de 98% des votants avaient choisi d'investir à hauteur de 200.000 euros dans cette nouvelle structure. Après avoir déjà vu deux de ses membres intégrer le Conseil d'administration de l'association Sporting Club Bastiais en août 2018, les Socios en auront donc bientôt deux autres qui siègeront dans cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif, avec 20% de droit de vote. Un cas de figure tout simplement unique dans le football français.

5 mai : Entre commémoration et sacralisation

Dimanche dernier, malgré la pluie et le vent, ils étaient encore des centaines à venir déposer des gerbes et se recueillir devant la stèle du stade Armand-Cesari dédiée aux victimes du drame de Furiani. 27 ans après, l'émotion est toujours aussi grande sur l'île au moment de commémorer ce qui constitue la plus grande catastrophe du sport français. Pourtant, la sacralisation voulue par le collectif des victimes et une grande partie du football hexagonal – en témoignent les messages « *pas de match le 5 mai* » aperçus sur de nombreux stades et un sondage Odoxa – n'est toujours pas acquise. L'an passé, un espoir était né avec l'annulation des rencontres le 5 mai, qui tombait un samedi. Cette année, il tombait un dimanche... et cinq matches de Ligue 1 se sont disputés. En effet, en 2015, le secrétaire d'État aux Sports Thierry Braillard s'était engagé à ce que professionnels et amateurs ne jouent plus un 5 mai, à condition que ce soit un samedi. Du côté du collectif des victimes, pas question de baisser les bras pour autant, surtout après la récente sortie de de la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, qui a déclaré « *ne pas avoir d'avis sur la question* ». « *Pour nous, il est inconcevable de jouer au football ce jour-là, a rappelé la présidente Josepha Guidicelli, lors de cette commémoration. Maintenant, il est grand temps que les instances du football prennent en compte la catastrophe de Furiani comme il se doit.* » Le combat pour la sanctuarisation du 5 mai est loin d'être terminé.

Le Sporting à l'honneur sur Canal

En plus d'avoir rediffusé deux « *Interieur Sport* » sur le SCB, Canal+ a entièrement



consacré son émission J+1 au club bastiais. Dimanche soir, Gilles Cioni s'est assis dans le fauteuil de l'invité face à Nicolas Tourriol et ses consultants. L'occasion d'évoquer l'accession des Turchini en National 2, mais aussi l'épopée de 1978, la Coupe de France de 1981 et, bien sûr, le drame de Furiani. Le capitaine bastiais en a d'ailleurs profité pour apporter tout son soutien au collectif des victimes pour la sanctuarisation du 5 mai. Seul joueur de l'effectif professionnel à être resté après la descente aux enfers du club à l'été 2017, il est aussi revenu, avec humour, sur sa première apparition en National 3 : « *Le premier match que j'ai fait avec Bastia en amateur, c'était au Cannel-Rocheville. Je ne vous cache pas que quand je me suis levé le matin à 5 heures pour prendre l'avion à 7 heures, puis pour jouer à 15 heures sur un terrain qui était certainement plus dur que le sol, là, de J+1, je me suis demandé ce que je faisais là. Je ne vous cache pas que je me suis dit « tu as fait une grosse boulette là ».* » Un extrait parmi tant d'autres d'une émission qui prouve que le Sporting occupe une place à part dans le paysage du football français.

• A.S.

Soccer

Tournoi national à Bastia

Du 10 au 12 mai Bastia abritera la 4ème édition du trophée national de Soccer de l'ATSCAF.

Après avoir organisé en mai 2018, le TIF, Tournoi International des Finances, qui a regroupé une dizaine de pays européens sur 4 disciplines (football, tennis, tennis de table et échecs), l'ATSCAF de Haute-Corse (Association Touristique, Sportive et Culturelle des Administrations Financières), sous l'égide de l'ATSCAF fédérale, a mis sur pied un tournoi national de soccer (football à 5) à Bastia. La manifestation se déroulera au C5 Stadium en partenariat avec la Collectivité de Corse, la Communauté d'Agglomération de Bastia, la ville de Bastia, la CCI 2B, la Ligue Corse de Football et les eaux de Zilia. La compétition réunira 17 équipes (5 joueurs + 2 remplaçants) représentant autant de régions de France : Ain, Aveyron, Cher, Dordogne, Gironde, Hérault, Loire, Nord, Oise, Cote d'opale, Rhône, Paris, Seine et Marne, Roissy, Haute-Corse



(2 équipes). Les délégations arriveront ce vendredi 10 mai et seront hébergées au Bellambra sur le Lido de la Marana.

Une première en Corse

Au total cette manifestation drainera plus de 200 personnes. « C'est la 1ère fois que ce trophée qui en est à sa 4ème édition se déroule en Corse car jusqu' alors nous ne disposions pas d'infrastructures adaptées au soccer » souligne Jean-Pierre Poli, président de



l'ATSCAF Haute-Corse. « Aujourd'hui avec l'ouverture du C5 Stadium nous avons à notre disposition 4 terrains aux normes avec des buts adaptés à cette discipline. Nous avons constitué 3 poules de 4 équipes et une poule de 5 avec des matchs de 15 minutes chacun ». La Corse sera donc représentée par deux équipes de la Haute-Corse qui jouent régulièrement en Coupe nationale inter-finances (football à 7) et championnat vétérans de Corse (football à 7).



En 2017, à Lille, la délégation insulaire s'était hissée en 1/4 de finale de ce trophée ATSCAF. A l'issue du 1er tour (10h30/13h00), deux poules « gold » seront composées des 2 premiers de chaque poule pour les phases finales et deux poules « silver » composées des équipes classées 3èmes, 4èmes et 5èmes. La remise des prix, le samedi à 18 heures, sera effectuée sur place en présence d'anciennes gloires du SC Bastia. Placée sous le signe de la convivialité, la compétition sera agrémentée d'animations culturelles mettant en valeur les produits locaux.

• Ph.J.

A remontada di u Sporting !

Cette fois c'est la bonne. Après une saison 2017/2018 galère, la suivante fut la bonne. A 4 matchs de la fin du championnat, le SC Bastiais est déjà sportivement en National 2. Après son partage des points face au Gallia Lucciana, le club du président Ferrandi ne peut plus être rejoint par son poursuivant Cote bleue. « Le Sporting est bien là, toujours là et il change de division » savourait Stéphane Rossi, entraîneur du SCB, à la fin de la rencontre. Un entraîneur qui ne tarissait pas d'éloges



son staff et ses joueurs : « C'est une fierté pour moi d'avoir eu une équipe qui a des valeurs, des valeurs propres au Sporting ». Une bonne chose de faite pour le club. Mais le chemin est encore long et semé d'embûche. Il faudra maintenant montrer patte blanche aux instances nationales et prouver que financièrement le SCB tiendra le coup en N2. Sur ce plan là et même si des menaces pèsent (dettes anciennes contractées par l'ancienne équipe dirigeante), les dirigeants semblent sereins. La tant attendue SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, a été créée et devrait permettre au club de pouvoir assumer son avenir avec sûrement l'arrivée d'autres partenaires. Pour Stéphane Rossi, qui devrait poursuivre sa mission au club, « il va falloir se renforcer sans chambouler les choses, avec des joueurs à l'état d'esprit. Est-ce qu'on aura les moyens ? Oui, pour en avoir discuté avec les dirigeants ». En attendant le peuple bleu a fait la fête ! Klaxons et défilé dans les rues de la ville comme il sait si bien le faire.

Volley-Ball

GFCA : la fin d'une belle aventure

Le club ajaccien a échoué aux portes de la finale, la semaine dernière au Palatinu face à Chaumont. Malgré la défaite et palier qu'il n'est toujours pas parvenu à franchir, le GFCA, quart de finaliste de la coupe d'Europe et second de la phase régulière au terme d'une deuxième partie de la saison époustouflante, a réussi sa saison...



Texte Vendredi 3 mai dernier. Il est un peu moins de vingt-deux heures. En servant dehors, Milan Pépic, le pointu ajaccien, offre après une heure quarante-cinq d'une rencontre épique, la victoire à Chaumont. La saison s'achève pour le GFCA, trop juste sur le plan physique pour titiller des Haut-Marnais

aguerris à ce type de joute. Une déception pour les « rouge et bleu » qui auront tout donné dans ce dernier acte de la saison. Une nouvelle fois, le Gaz échoue aux portes d'une finale qui lui tendait les bras, de surcroît en jouant cette place au Palatinu.

La saison de tous les records

L'heure du bilan a sonné pour un groupe dont quelques éléments ne seront plus là l'an prochain. Un exercice dont on retiendra, surtout, le deuxième acte avec le record de douze victoires consécutives (les dix dernières de la phase régulière en championnat et les deux quarts de finale des play-off), la moitié sans concéder le moindre set. L'année de tous les records pour le GFCA, battu en quart de finale de la CEV et auréolé de plusieurs palmes : le titre de meilleur entraîneur pour Fred Ferrandez, de deuxième libero de Ligue A pour Jeff Exiga, Tim Carle, révélation de la saison (3e réceptionneur-attaquant) et

Milan Pépic troisième pointu. Une année de toute beauté où il n'aura pas manqué grand-chose pour franchir le palier vers la finale après avoir échoué de peu à quatre reprises (2014 face à Paris, 2016 face à Sète, 2017 face à Chaumont, 2018 face à Tours).

Quel avenir ?

La grosse incertitude concerne, désormais, l'avenir du club ajaccien en octobre prochain. Aura-t-il, face à la baisse programmée des subventions publiques, un budget identique susceptible de lui permettre de poursuivre sa belle aventure aux sommets de la Ligue A ? Ce sera, très certainement, le point le plus important à venir. Autre incertitude, l'effectif. On sait, d'ores et déjà que Ludo Castard met un terme à sa carrière. Brett Dailey, capitaine emblématique au club depuis sept saisons, pourrait en faire de même tout comme Pierre Pujol. Jeff Exiga poursuivra-t-il ? Des joueurs comme Tim Carle ou Milan Pépic, deux éléments particulièrement remarquables cette saison (le premier est aux portes de l'équipe de France A) sont très convoités. Enfin, Fred Ferrandez, au club depuis les années quatre-vingt-dix, soit plus de vingt ans, dont plus de la moitié aux commandes de l'équipe fanion. Un coach qui s'est bâti, depuis toutes ces années, une solide réputation ce qui en fait l'un, si ce n'est le cadreur de la Ligue A. Cette nouvelle déception, de ne pas avoir franchi le cap de se hisser en finale du championnat de France, sera-t-elle celle de trop pour le technicien ajaccien ? Autant d'incertitudes qui seront rapidement levées... L'objectif consistant à permettre au club de continuer à faire grandir son histoire...

• Ph.P.



RENAULT
La vie, avec passion

La vie est pleine de virages imprévisibles. Quand j'ai rencontré Lucie, elle avait déjà deux enfants dans son  , puis Lilou est arrivée.

Le nouveau  aussi. On a déménagé à la campagne, puis

on s'est séparés et Lucie s'est installée en ville avec son adorable .

(1) Exemple pour Nouvelle TWINGO Life 5Ce 65. (1)(2) Location Longue Durée sur 49 mois et 40000km maximum. Avec l'offre PASS, vous pouvez renouveler, auprès de DIAC et du même concessionnaire, le véhicule Renault loué, à tout moment, après le paiement du 24^e loyer sans pénalité. Lors de la restitution du véhicule chez votre concessionnaire en fin de contrat ou à tout moment en cas de renouvellement après 24 mois, il conviendra de régler les frais de remise à l'état standard et les kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par DIAC, SA au capital de 647 265 600 € - 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-le-Grand - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny. Voir conditions en points de vente et sur renault.fr. Offre non cumulable réservée aux particuliers et valable dans le réseau Renault pour une Renault neuve, hors Tallman, Koleos, Espace et ZOE, du 01/04/2019 au 31/03/2019. Gamme Renault PASS : consommations mixtes mlr/max (l/100 km) : 3,9/6. Émissions CO₂ mlr/max (g/km) : 100/136. Consommations et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Renault PASS

Vous allez aimer le changement.

Le meilleur moyen d'adapter son véhicule à sa vie, en changeant de voiture tous les 2 ans.

Nouveau Renault PASS à partir de

109 €/MOIS⁽¹⁾

LLD 49 mois. 1^{er} loyer de 1500 €.



MODÈLES PRÉSENTÉS : NOUVELLE RENAULT TWINGO INTENS 5Ce 75 AVEC OPTION PEINTURE OPAQUE SPÉCIALE À 150 €/MOIS⁽²⁾, 1^{er} LOYER DE 1 500 € - RENAULT CLIO TREND TCe 75 AVEC OPTION PEINTURE MÉTALLISÉE SPÉCIALE À 152 €/MOIS⁽²⁾, 1^{er} LOYER DE 1 700 € - RENAULT CAPTUR INTENS TCe 90 AVEC OPTION PEINTURE MÉTALLISÉE À 215 €/MOIS⁽²⁾, 1^{er} LOYER DE 2 000 € - RENAULT SCENIC LIMITED TCe 115 FAP À 304 €/MOIS⁽²⁾, 1^{er} LOYER DE 3 000 € - NOUVEAU RENAULT KADJAR INTENS TCe 140 FAP AVEC OPTION PEINTURE MÉTALLISÉE À 313 €/MOIS⁽²⁾, 1^{er} LOYER DE 2 500 €.

Renault recommande 

   renault.fr

NOSTALGIE

LES PLUS GRANDES CHANSONS

DE 6H30

À 11H00

LES MATINS QUI CHANTENT !

LA MATINALE EN DIRECT DE CORSE
AVEC JEAN-MICHEL MORESCHI ET ANGELE MOZZICONACCI

BONNE MUSIQUE - BONNE HUMEUR - INFOS - HOROSCOPE - JEUX



FRÉQUENCES

NOUVELLES FRÉQUENCES

PONTE-LECCIA 91.3 FM
VENACO 90.3 FM
BOCOGNANO 94.9 FM

AJACCIO 93.0 FM
PORTO-VECCHIO 95.0 FM
BONIFACIO 88.3 FM

CORTE 97.5 FM
GHISONACCIA 91.4 FM
BASTIA 91.4 FM

ILE ROUSSE 95.5 FM
CALVI 95.5 FM

SERVICE COMMERCIAL: 04 95 5115 88 / 06 12 03 52 77



CENTURY 21[®]

Actif Immobilier

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

AGENCE AJACCIO

28 cours Napoléon BP 181 - 20178 Ajaccio Cedex 1

Tél. 04 95 21 18 00 - Fax : 04 95 21 50 11

email : actifimmobilier-ajaccio@century21.fr

www.century21-actif-immo-ajaccio.com

AGENCE PORTICCIO

Les Marines II - 20166 Porticcio

Tél. 04 95 73 21 15

email : actifimmobilier-porticcio@century21.fr

www.century21-actif-immo-porticcio.com

AGENCE PARIS

79 rue Daguerre - 75014 Paris

Tél. 01 56 54 38 50 - Fax : 01 56 54 38 58

email : actifimmobilier-paris14@century21.fr

www.century21-actif-immo-paris-14.com